

Afghanistan,
vallée de Jegdaley,
Opération Réginu.

Relations internationales



MESSAGES CLÉS

Au cours des trente prochaines années, les relations internationales devraient connaître une modification profonde de la distribution de la puissance, marquée par :

- la fermeture de la parenthèse de la « domination occidentale », ouverte au XVI^e siècle, et la fin de l'unipolarité américaine, inaugurée à l'issue de la guerre froide ;
- l'émergence de nouvelles puissances à vocation mondiale (Chine, Inde, Brésil) ou à dimension régionale élargie (Afrique du Sud, Indonésie, Turquie...), le basculement des équilibres géostratégiques, géopolitiques et géoéconomiques vers l'Est et, dans une moindre mesure, le Sud.

Ces recompositions devraient entraîner l'avènement d'un système multipolaire, et plus probablement « oligopolaire »[▲], structuré autour de pôles régionaux ou fondés sur des alliances pragmatiques, à géométrie variable selon les intérêts en jeu. Au-delà des alliances économiques et militaires traditionnelles, de nouveaux pôles ou coalitions pourront se constituer sur des bases identitaires – culturelles, religieuses, idéologiques, linguistiques – ou d'intérêts communs (environnement, par exemple).

Dans le contexte de la globalisation et de l'explosion des flux, les États seront de plus en plus confrontés à l'impossibilité de relever seuls les défis globaux.

Si l'émergence d'un « gouvernement du monde » reste improbable à l'horizon 2040, les interdépendances croissantes et les défis globaux devraient déboucher sur une demande accrue de coopération multilatérale, qui sera de plus en plus complexe et composite, mais qui ne débouchera pas nécessairement sur un renforcement de la dynamique coopérative. Parallèlement, les tensions entre légitimité, représentativité et efficacité des organisations internationales devraient continuer à caractériser, voire à entraver, la gouvernance mondiale.

Face à la fragilisation prévisible du modèle économique européen et au risque de déclassement stratégique, l'Europe devra faire face à de nombreux défis pour préserver sa place de puissance médiane, sa stabilité et la paix à ses frontières, ainsi que sa capacité d'influence. Au-delà du nécessaire effort pour le maintien de capacités européennes de défense suffisantes, tant à travers l'Alliance atlantique que l'Union européenne, l'enjeu résidera avant tout dans la capacité de l'Union européenne à incarner à nouveau un projet politique fédérateur, protecteur, voire multiplicateur de puissance, susceptible de protéger réellement les intérêts économiques, sociaux, environnementaux et identitaires des États membres.

1 La fin de la domination occidentale¹

À l'œuvre depuis le XVI^e siècle, la « domination occidentale » touche à sa fin : les États-Unis et les pays européens ne disposent plus de l'exclusivité du savoir scientifique et de l'innovation technique, du commerce et de la finance internationale, tandis que leur suprématie militaire s'érode face à la montée en puissance de nouveaux acteurs. Plus globalement, le « modèle occidental », issu du siècle des Lumières, et l'universalité de ses valeurs sont concurrencés par de nouveaux modèles.

1.1 - La fin de l'hégémonie américaine et le recul européen

Les trente prochaines années devraient être marquées par l'avènement progressif d'un monde post-américain, qui fermerait la parenthèse de l'ordre unipolaire ayant prévalu depuis l'effondrement de l'Union soviétique et la consécration de « l'hyperpuissance » américaine. Les principales inconnues tiennent au rythme de cette transition géopolitique et à la capacité de Washington à s'adapter aux nouveaux rapports de force qui en résulteront. Les réponses que les États-Unis apporteront au déclin relatif de leur hégémonie seront déterminantes pour la stabilité et les recompositions internationales.

Le principal enjeu pour les États-Unis, concurrencés par de nouveaux compétiteurs, à commencer par la Chine, sera donc de conserver leur rang de première puissance globale, apte à maintenir son leadership sur l'ensemble des continents.

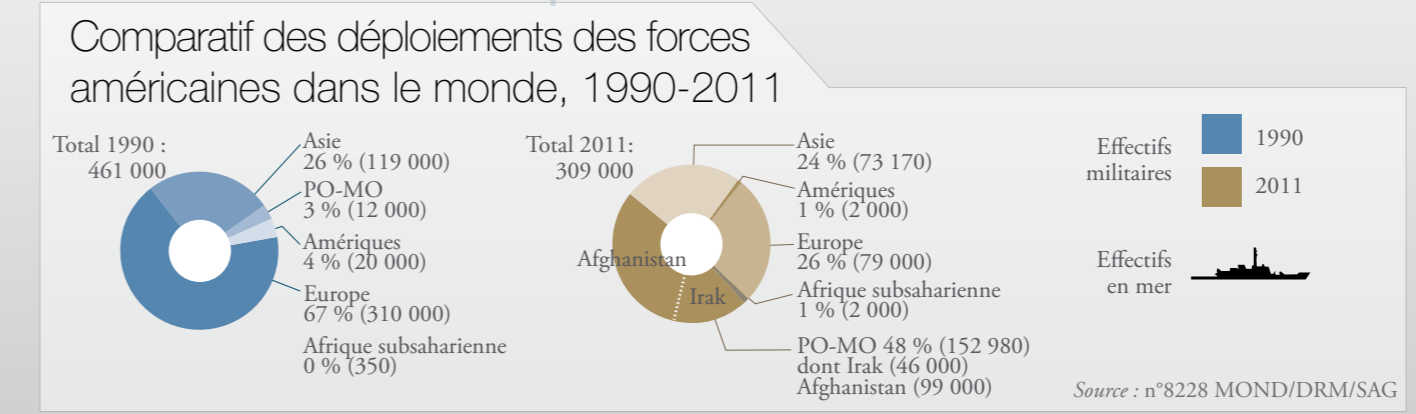
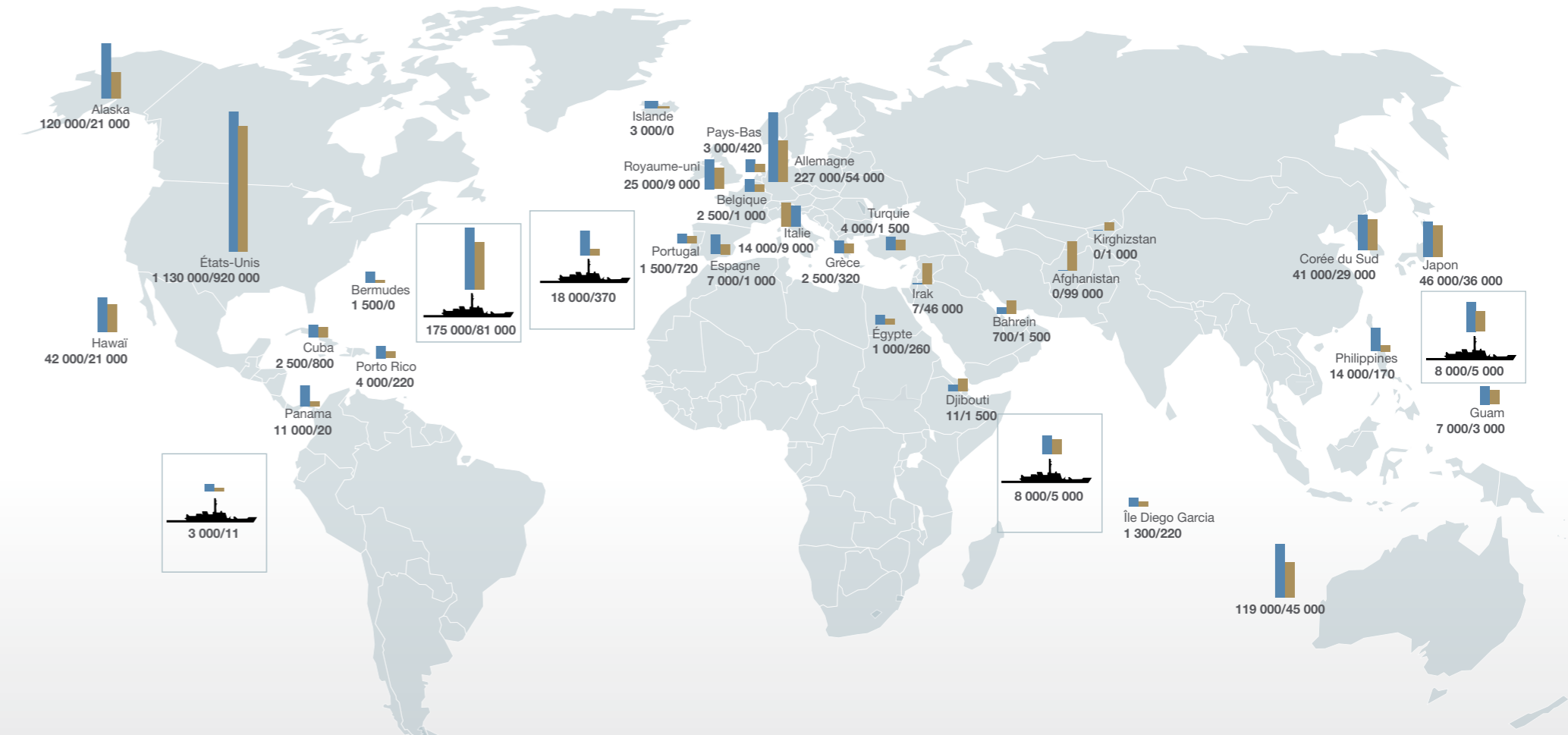
S'il est probable qu'ils se désengagent d'un certain nombre de régions, les États-Unis devraient pouvoir continuer à s'appuyer sur une démographie dynamique, une puissante capacité d'innovation et d'adaptation, une capacité d'influence considérable, une maîtrise des flux matériels et immatériels (biens, personnes, idées, etc.) et un outil militaire à capacité globale et inégalable à l'horizon considéré pour conserver une prééminence dans la plupart des composantes de la puissance. Ils auront en revanche, en particulier dans le domaine économique, à relever des défis majeurs, tels que la maîtrise des dépenses publiques, la gestion du déficit budgétaire et

la remise en cause de la suprématie du dollar, susceptibles d'affecter les fondements mêmes de leur puissance. Ils pourraient ainsi perdre, au bénéfice de la Chine, leur statut de première économie mondiale en parité de pouvoir d'achat (PPA) dès 2020, et en valeur nominale au cours de la décennie 2030.

La montée en puissance de la Chine, qui constitue aujourd'hui la principale préoccupation des États-Unis, conjuguée à la localisation en Asie – amenée à perdurer – des enjeux de sécurité les plus aigus devraient conduire Washington à placer l'espace Asie-Pacifique au premier rang de ses priorités stratégiques. Un désinvestissement de l'Europe des grands dossiers stratégiques et de sécurité mondiaux ne pourrait qu'accélérer et amplifier ce basculement géopolitique.

L'Union européenne, confrontée à une crise économique majeure, se trouve en effet aujourd'hui à un tournant de son histoire. Il semble acquis que, dans les années à venir, elle devrait perdre son statut de première puissance économique mondiale au profit de nouveaux pôles internationaux ; l'enjeu est désormais d'éviter un déclasserment politique, militaire et économique.

Ses atouts sont indéniables : première puissance économique et scientifique mondiale, réalisant un quart du commerce mondial, dotée d'une image internationale positive, pôle de stabilité politique, elle reste le seul acteur reconnu de la gestion de crise à avoir la capacité à y répondre de façon globale.



Source : n°8228 MOND/DRM/SAG

Direction du renseignement militaire - septembre 2010

1- Tout à la fois parcours (trajectoire historique commune), projet (fondements idéologiques libéraux et démocratiques), perception (extérieure) et identité, impossible à cartographier, le référent « occident », dans ce rapport, désigne, le plus souvent, les pays européens et les États-Unis, et, plus généralement, les pays membres de l'OCDE.

Mais, pour parvenir à maintenir son rang sur la scène internationale, porter ses valeurs et contribuer efficacement à la stabilité et à la prospérité internationales, à commencer par celles de son voisinage, l'Europe devra relever les nombreux défis que lui poseront, notamment, une démographie en berne, ses déficits publics, l'augmentation de sa dépendance énergétique, sa compétitivité en recul relatif, l'adaptation de son modèle social, l'absence de grands projets et plus généralement de visions stratégiques partagées, le risque d'un recul de la solidarité entre États membres et d'une montée des nationalismes, la nécessité enfin de définir ses frontières et de combler le fossé entre ses citoyens et ses institutions.

Les divergences de positionnement pourraient favoriser un repli des pays européens sur leurs intérêts nationaux étroits, guidés par le pragmatisme.

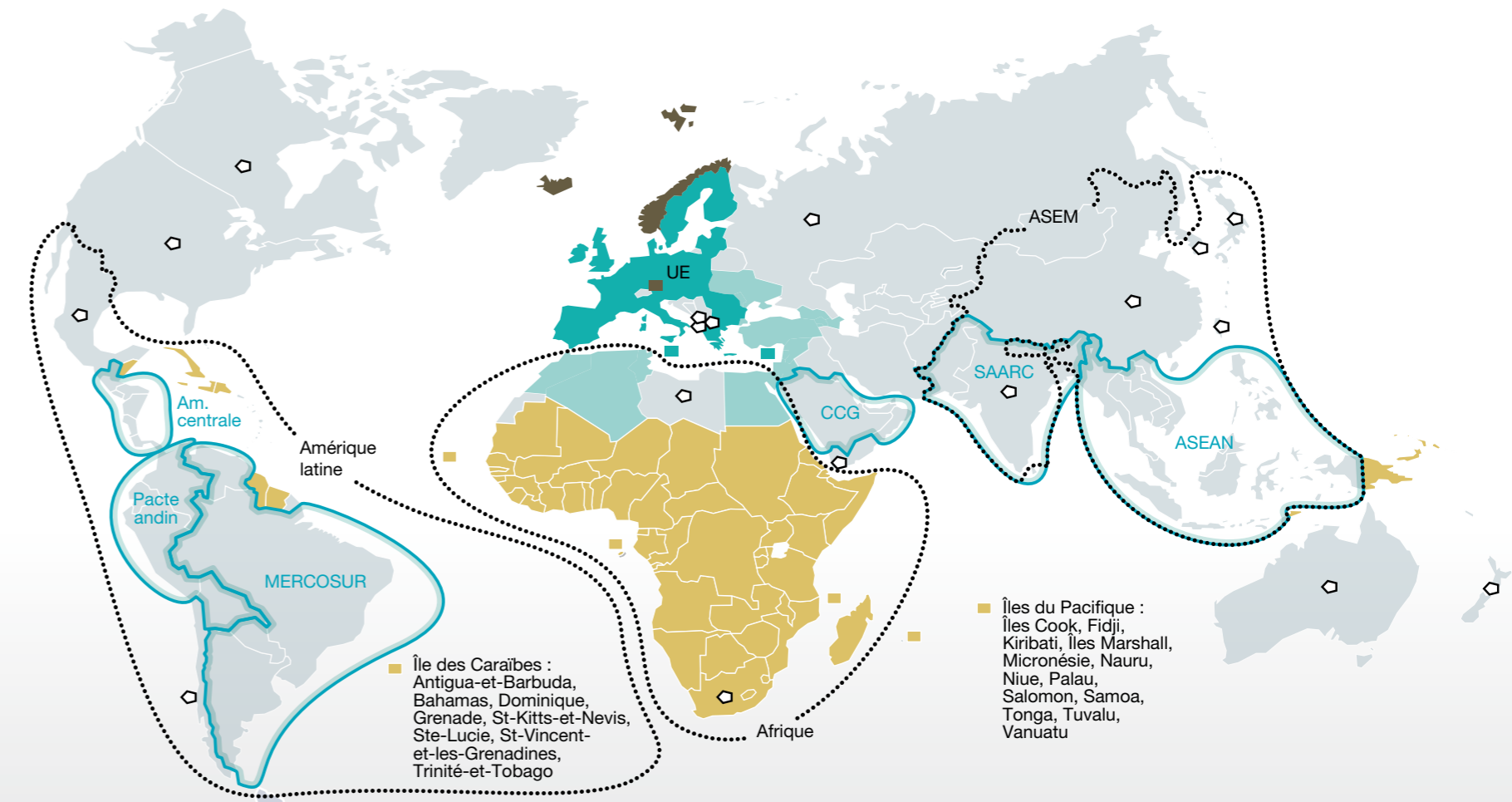
Un délaissement des enceintes multilatérales traditionnelles au seul profit de démarches *ad hoc* pourrait non seulement accroître le risque de marginalisation de l'Europe, mais entraînerait aussi, *in fine*, un affaiblissement des principes fondamentaux de solidarité qui ont présidé à la construction européenne et de ses ambitions de peser sur les grands équilibres internationaux. Une telle évolution aurait un impact direct à la fois sur les progrès de la politique de sécurité et de défense de l'Union européenne et sur la cohésion au sein de l'Otan.

L'Europe pourrait ainsi être de moins en moins en position de force pour imposer ses règles, ses normes et son agenda, et pourrait voir son poids s'amoinrir, y compris dans les régions d'influence traditionnelle, de plus en plus stratégiques pour les Européens.

1.2 - Le déplacement de la puissance et des enjeux vers l'Asie

Le basculement des équilibres géopolitiques vers l'Asie constitue désormais, et plus encore depuis la crise économique et financière mondiale de 2008, la mutation politico-stratégique la plus déterminante.

À l'horizon 2025, les pays d'Asie orientale et méridionale constitueront les foyers les plus dynamiques sur les plans démographique (60 % la population mondiale), économique et en matière d'innovation. L'Asie, qui devrait conforter sa place de premier importateur et exportateur mondial, abritera, en dépit du déclin relatif du Japon, les deux principaux moteurs de la croissance économique mondiale que seront alors la Chine et l'Inde, et elle sera le nouveau point de convergence des flux de population, de marchandises et de capitaux.



L'UE dans le monde - 2011

Accords préférentiels :

■ Espace économique européen

■ Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP)

■ Politique européenne de voisinage (dont Euromed)

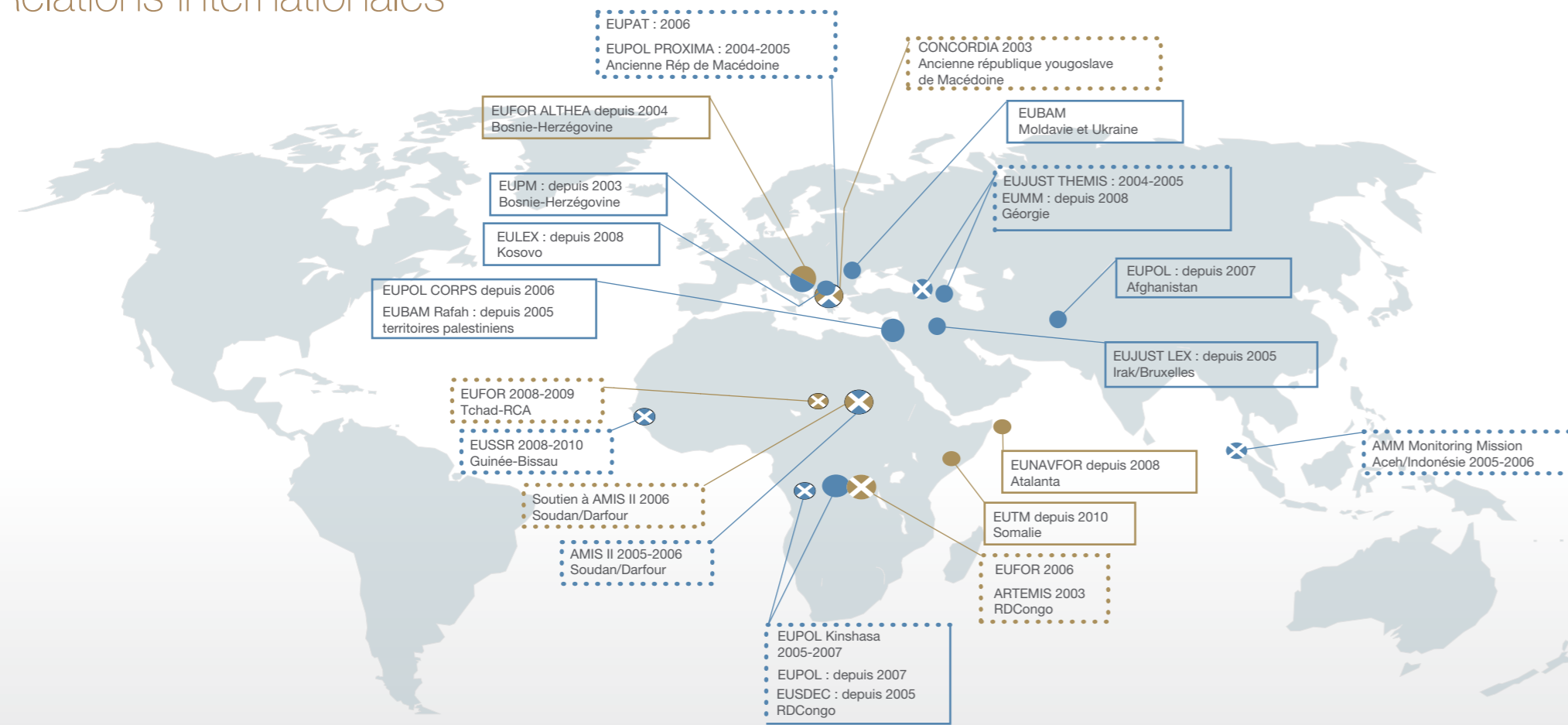
○ Partenariats continentaux

○ Accords bi-régionaux

◇ Dialogues ou accords bilatéraux (établis ou en cours, globaux ou sectoriels avec un État particulier)

Sources : Compilation des auteurs à partir du portail de la Commission européenne, <http://ec.europa.eu/>

M.-F. Durand, B. Martin, D. Placidi, M. Törnquist-Chesnier, *Atlas de la modernisation*, Presses de Sciences Po - Paris, 2007



Missions et opérations extérieures de l'UE - juillet 2011



Source : Conseil de l'Europe

A.Palle, Délégation aux affaires stratégiques, 2011

FOCUS

Le Japon : le risque du déclin

L'impact domestique du séisme de mars 2011 a porté un coup au redémarrage d'une économie japonaise qui connaissait une légère reprise. Les destructions matérielles sont massives (coût de la reconstruction estimé entre 140 Md€ et 220 Md€) et le bilan humain lourd (près de 25 000 morts et disparus). Les fuites radioactives enregistrées autour de la centrale de Fukushima vont, en outre, affecter durablement une zone qui représente près de 23 % de la pêche japonaise. Le secteur industriel, paralysé par le manque d'électricité, mettra du temps à tourner à nouveau à plein régime. L'économie japonaise, qui a cédé son rang de deuxième économie mondiale à la Chine en 2010, reste asphyxiée par une dette équivalente à 200 % de son PIB et par sa décroissance démographique. À court et à moyen termes, il est à craindre que la quasi-paralysie du commerce japonais (2^e exportateur mondial il y a 20 ans, 4^e aujourd'hui) contribue à tirer la croissance du pays, relativement faible (autour de 2 %), vers le bas, alors que l'instabilité qui règne au Proche- et au Moyen-Orient devrait tendre à faire augmenter le prix du pétrole. Cette tension sur les énergies fossiles persistera tant que la production électronucléaire n'aura pas retrouvé son niveau d'avant le séisme. La filière nucléaire japonaise, qui produit entre 25 % et 30 % de la production nationale, pourrait être durablement fragilisée, notamment à l'export.

Au-delà de l'impact économique et financier et d'interrogations persistantes sur l'avenir du nucléaire, la catastrophe qu'a connue le Japon ne sera pas sans conséquence sur la psyché nationale. Si elle fait preuve de résilience face aux calamités naturelles et à l'accident nucléaire qui l'ont frappée, la société japonaise souffre depuis longtemps d'un manque de confiance dans l'avenir. Elle peut néanmoins aussi y trouver matière à un rebond inattendu sous l'impulsion de la reconstruction et renouer ainsi avec un esprit combatif. Toutefois, cette tendance, qui s'exprime déjà depuis plusieurs années à travers une décroissance démographique (la population, d'environ 128 M en 2010, devrait chuter à 117 M en 2030, puis à 102 M en 2050) et un vieillissement accéléré (les seniors représentent désormais 23 % de la population), pourrait se trouver accentuée par la crise actuelle et contribuer à l'érosion progressive de la supériorité technologique et financière du Japon.

Dans la lutte d'influence en Asie orientale qui oppose Pékin et Tokyo, la capacité à soutenir des programmes d'aide et de développement reste capitale, que ce soit en direction de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN - Birmanie, projet du Grand Mékong) ou de l'Asie du Sud (Afghanistan, Pakistan). Étant donné les restrictions constitutionnelles pesant sur les initiatives internationales japonaises (non-emploi dans un cadre combattant) et la faible visibilité de son outil de défense qui en résulte, l'ampleur de la tâche de reconstruction du pays et les difficultés de Tokyo à maintenir une « diplomatie du chèque » pourraient contrarier son ambition d'obtenir un statut de membre permanent au sein du Conseil de sécurité des Nations unies.

FOCUS

La Chine, puissance émergée, superpuissance en devenir ?

Seul pays d'Asie membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies, puissance nucléaire, colosse démographique et géographique, la Chine a bénéficié depuis son ouverture, en 1979, d'une croissance économique continue (près de 10 % par an, en moyenne, ces trente dernières années). Peu affectée par les effets de la crise économique et financière mondiale au regard de ses concurrents, elle en est ressortie avec une assise internationale consolidée. Septième puissance économique mondiale il y a 20 ans, elle a ravi au Japon sa place de deuxième économie mondiale, fin 2010, et, si sa trajectoire actuelle se poursuivait, elle pourrait ravir celle de première aux États-Unis à l'horizon 2020-2025 (en parité de pouvoir d'achat).

Les autorités chinoises souhaitent conférer à la Chine le statut de grande puissance – qui était le sien jusqu'au début du XIX^e siècle – dans toutes ses composantes, tant classiques (économique, politique, militaire et diplomatique) que relevant du « soft power » (technologique, scientifique, culturel) et poursuivent à cette fin une diplomatie publique très offensive. La puissance américaine constitue aux yeux de Pékin à la fois le modèle de référence stratégique et économique, et la principale menace contre laquelle elle entend se prémunir.

L'avenir de la puissance chinoise reste toutefois conditionné par la capacité à relever un certain nombre de défis posés, notamment, par sa très forte extraversion économique, le vieillissement accéléré de sa population, les très fortes inégalités socio-économiques et le bas niveau de développement humain. Pour être une puissance globale complète, il faudra également qu'elle soit en mesure de proposer des valeurs à portée universelle ou un modèle politique et social à la fois durable - en interne - et attractif à l'extérieur.

Sur le plan politique et diplomatique, un certain nombre de facteurs sont susceptibles de contrarier les scénarios optimistes de transition démocratique et de « développement pacifique » (que revendique le régime) de la puissance chinoise :

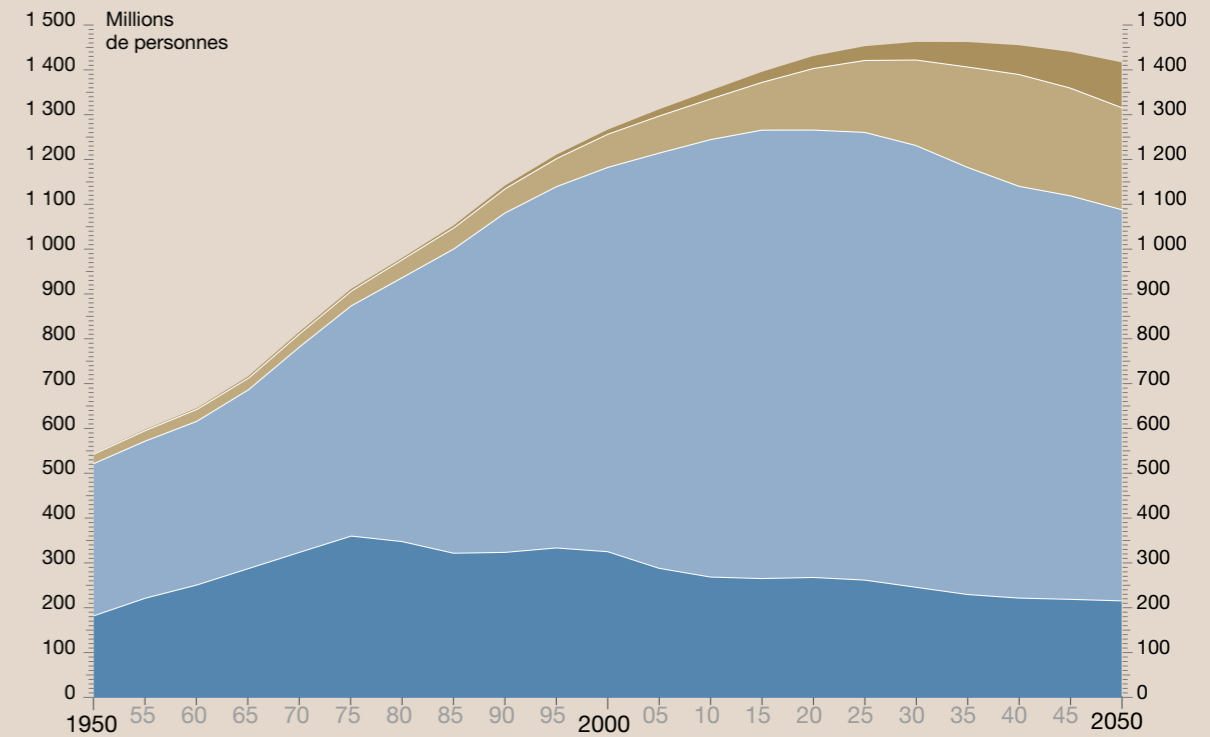
- la nature du régime : malgré le développement d'une économie très libérale, il s'inscrit dans la continuité du système communiste du parti unique et du centralisme démocratique. Le pouvoir chinois a, jusqu'à présent, montré sa capacité à s'adapter de l'intérieur en évitant le risque de la sclérose, et il est parvenu à maintenir la stabilité sociale grâce à des mesures de contrôle renforcées et à une augmentation du niveau de vie de sa population. Néanmoins, la multiplication des émeutes rurales et urbaines contre les potentats locaux ou les injustices, les revendications accrues des classes aisées de la société chinoise pour davantage de libertés individuelles, les mouvements identitaires régionaux (Tibet, Xinjiang) plus radicalisés, et les lignes de fracture plus vives au sein même du PCC, constituent autant de facteurs potentiels d'instabilité interne ;

- le nationalisme a remplacé l'idéologie communiste. D'une part, il prend la forme d'une fierté nationale, au regard des succès engrangés par la Chine dans divers domaines, et du désir de retrouver la place qui lui revient « légitimement » du fait de sa masse géographique et démographique, de son siège au Conseil de sécurité, de son histoire, de sa culture. D'autre part, il se décline en un comportement plus assertif, notamment à l'égard de l'Occident, mais aussi de certains voisins asiatiques (Japon, Inde). Jusqu'à présent, la diplomatie chinoise était guidée par une forme de pacifisme et de minimalisme dans la participation à la gestion des affaires globales. Inspirée par la stratégie dite « en 24 caractères » promue par Deng Xiaoping, elle se traduisait par une volonté de développement progressif sans chercher la provocation ni le conflit. À terme, elle pourrait évoluer vers une posture non coopérative. Une Chine plus puissante, plus ambitieuse, plus sûre d'elle, pourrait exiger de la part des autres du respect et de la déférence, et réduire ainsi son seuil de tolérance vis-à-vis de ceux qui voudraient contrarier ses desseins.

Incertitudes et ruptures envisageables

- L'absence d'état de droit et un environnement des affaires déficient, l'insuffisance d'informations économiques transparentes, demeurent une source de fragilité du modèle de développement chinois, qui n'est pas à l'abri de bulles spéculatives, voire de crises de surrégime.
- Un ralentissement brutal et durable de la croissance chinoise, de même qu'un fort creusement des inégalités et des déséquilibres économiques, pourraient provoquer des bouleversements politiques et sociaux susceptibles de remettre en cause le fragile équilibre social sur lequel reposent la cohésion nationale chinoise et la stabilité du régime.
- Une évolution vers un nationalisme agressif se traduirait par un raidissement vis-à-vis de ses voisins et un durcissement de sa posture sur les questions territoriales (frontières avec l'Inde, espaces maritimes, en particulier les mers de Chine méridionale et orientale), susceptibles d'entraîner une escalade dans la violence, voire un conflit classique d'ampleur.
- Une évolution de Taïwan vers une indépendance *de jure* pourrait déboucher sur un conflit.

Un repli stratégique des États-Unis de la région, pour des motifs financiers et/ou des raisons politiques, bouleverserait les équilibres stratégiques de la région et fournirait un prétexte à la Chine pour exercer une emprise plus forte sur l'ensemble de l'Asie.



Répartition de la population chinoise par classe d'âge, de 2010 à 2050 (en millions de personnes)

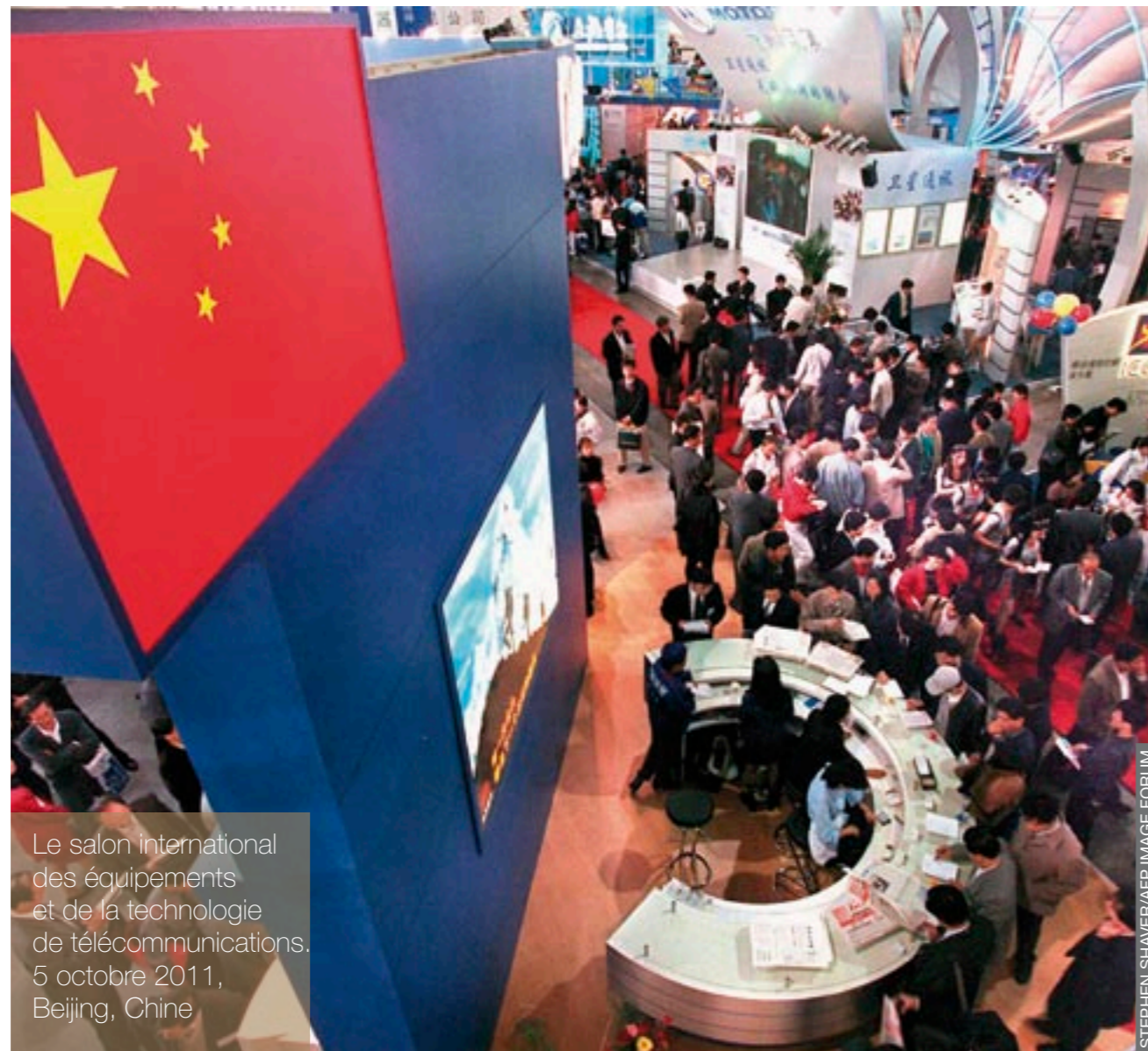
Source : Rapports d'activité, www.oxfam.org ; www.panda.org ; www.greenpeace.org ; www.amnesty.org .

Virginie Raisson, Atlas des futurs du monde 2033, Robert Laffont, Paris, 2009

Cette montée en puissance économique de l'Asie a son pendant militaire. Selon les données disponibles, les dépenses de défense des pays asiatiques devraient prochainement dépasser celles des pays de l'Union européenne. S'il faut se garder d'en déduire que les capacités militaires des pays de la région surpasseront mécaniquement celles des pays européens à court ou moyen terme, cet indicateur est en soi révélateur.

Ce développement des capacités militaires asiatiques s'inscrit dans un contexte régional instable, marqué par la faiblesse des mécanismes régionaux de prévention des conflits et l'existence de nombreux conflits territoriaux non résolus, ainsi que de fortes tensions liées au comportement de la Corée du Nord, à la question sino-taiwanaise, du Cachemire et, plus largement, aux relations en dents de scie entre l'Inde et le Pakistan, l'Inde et la Chine, la Chine et le Japon. La cohabitation de quatre puissances nucléaires militaires dans la région – Chine, Inde, Pakistan et Corée du Nord – et les risques liés aux nouvelles crises de prolifération constituent autant de facteurs d'accroissement potentiel des tensions dans cette partie du monde.

Pour autant, le déplacement du centre de gravité vers l'Asie conjugué à la fin de l'hégémonie américaine ne feront pas automatiquement de la Chine la première puissance mondiale à moyen terme, et ce pour au moins deux raisons. D'une part, les défis internes (politiques, sociaux, environnementaux) et régionaux (méfiance des pays de sa périphérie) auxquels la Chine doit faire face sont autant de freins à une telle évolution. D'autre part, entourée de pays étroitement liés aux États-Unis et qui craignent l'émergence d'un nouvel *hégémon*, elle doit également compter avec la montée en puissance de l'Inde, potentielle rivale stratégique de premier plan.



Le salon international des équipements et de la technologie de télécommunications. 5 octobre 2011, Beijing, Chine

STEPHEN SHAWER/AFP IMAGE FORUM

FOCUS

L'Inde et son environnement régional, ou la tectonique des grands émergents

À l'instar son voisin chinois, l'Inde monte en puissance, mais selon des modalités et à un rythme différents. L'Inde est une puissance démocratique, centrée tout entière sur son développement économique. Dotée d'une population jeune et dynamique, elle jouit depuis la fin des années 1990 d'une croissance économique soutenue (supérieure à 8 % par an entre 2005 et 2009). Cette tendance devrait se maintenir dans les années à venir.

Ses intentions sont généralement tenues pour pacifiques, et elle a fait preuve de responsabilité dans la conduite de ses relations internationales. Elle aspire à un rôle global qu'elle considère, comme son voisin chinois, lui revenir de droit en raison de son poids économique et démographique, de sa culture et de son histoire. Elle est, à ce titre, candidate à un siège de membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies.

Ces aspirations pourraient toutefois être bridées par la perpétuation de relations troublées avec sa périphérie, notamment avec le Pakistan et la Chine. Cette dernière devrait demeurer pour l'Inde à la fois un marché considérable – elle en est désormais son second partenaire commercial, derrière l'Union européenne – et un rival stratégique.

Bien qu'obéissant à des motivations et à une dynamique propres, le conflit avec le Pakistan peut, à certains égards, être replacé dans le cadre de cette rivalité avec la Chine, l'alliance entre Islamabad et Pékin permettant à cette dernière de maintenir une pression constante sur New Delhi. Le soutien économique et militaire fourni par la Chine au Pakistan restera vraisemblablement un irritant majeur des relations sino-indiennes.

Ces tensions ne devraient pas remettre en cause la dynamique des échanges économiques entre les deux pays. Elles éclairent toutefois la nature de la rivalité entre les deux grands émergents, qui, sans jamais s'opposer de manière frontale, sont engagés dans une lutte d'influence, directe et indirecte, sur leur périphérie.

C'est moins à un choc qu'à un frottement des ambitions que l'on devrait assister en Asie du Sud et sur ses marges. Il pourrait générer ou amplifier de véritables zones de vide du pouvoir (Afghanistan, Népal...) que chacune des deux puissances s'efforcera d'exploiter, mais dont aucune ne sera capable ou désireuse d'en assumer la responsabilité. Il renforcera la crainte d'une exploitation des nationalismes infra-étatiques ou des mouvements sociaux engendrés par des tensions croissantes générées par des rythmes d'intégration à l'économie mondiale différenciés à l'extrême (ce dont témoigne, par exemple en Inde, la poussée du mouvement maoïste).

Si ces phénomènes sont aujourd'hui régionaux, leur impact est potentiellement global. C'est dans les vides de pouvoir que le terrorisme se développe et continuera de se développer, avant de s'exporter vers l'extérieur.

1.3 - L'émergence de nouvelles puissances

Après les tigres et les dragons asiatiques, l'émergence – depuis le début de la décennie – de la deuxième génération d'États dotés d'une capacité nouvelle à transformer la géopolitique et/ou la géo-économie mondiales continuera de bouleverser l'organisation et la répartition de la puissance à l'échelle internationale. Selon les projections, la richesse globale des sept pays émergents[▲] du groupe E7[▲] pourrait être, en 2050, plus de deux fois supérieure à celle des pays du G7[▲].

Si le concept d'émergent rend compte de l'existence d'un groupe de pays dynamiques sur le plan économique, poids lourds démographiques et ayant vocation à être, *a minima*, des puissances régionales, il englobe, en fait, plusieurs catégories de puissances :

- d'une part, les puissances « émergées » que sont le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine, les BRIC¹, qui ont exercé une influence sur le système international par le passé;

- d'autre part, des pays à fort potentiel, au dynamisme comparable ou supérieur, mais de taille et de poids inférieurs, ne disposant que d'un nombre limité des composantes de la puissance, et dont l'affirmation sur la scène internationale est nouvelle. Pourraient compter parmi les plus dynamiques, dans les vingt prochaines années, entre autres, l'Afrique du Sud récemment intégrée au BRIC², la Corée du Sud, la Turquie, le Mexique, l'Indonésie, l'Arabie Saoudite, l'Argentine, l'Égypte, l'Iran, la Malaisie, les Philippines, la Thaïlande, l'Ukraine ou le Viêt-nam.

Malgré leurs liens et leurs points communs, ces pays ne constituent pas un bloc homogène, mais plutôt un ensemble de puissances hétérogènes, aux intérêts souvent divergents, aux modèles de développement économique disparates et dont les alliances, mouvantes, se nouent le plus souvent sur des sujets précis.

Si la crise économique et financière a mis en lumière la résilience d'un certain nombre d'émergents (Chine, Brésil, Inde, Turquie...), elle a également mis en évidence la fragilité du modèle de développement de quelques autres, la Russie notamment, qui est toutefois un cas particulier parmi les puissances que l'on peut qualifier de « ré-émergentes »³.

Le passage du statut de puissance émergente à celui de puissance consacrée, globale, ayant la capacité, dans la durée, de participer à l'établissement des règles dans un certain nombre de domaines clés, ne sera pas automatique. Il dépendra, en grande partie, de l'aptitude de ces pays à capitaliser sur leur puissance dans un domaine (par exemple économique) pour la développer dans d'autres (militaire, diplomatique) et de leur capacité à gérer leurs problèmes internes – démographiques, économiques et sociaux – notamment en réduisant les inégalités de manière à ce que l'immense majorité de leur population ne continue pas à se ressentir comme exclue de la prospérité nouvelle. La trajectoire de la plupart de ces nouvelles puissances disposant aujourd'hui d'un fort potentiel demeure incertaine, à l'instar du Nigeria susceptible de demeurer dans une situation de stagnation.

L'affirmation de ces nouvelles puissances s'accompagnera d'une multiplication et d'une densification des relations Sud-Sud, susceptibles de déclasser les relations Nord-Sud et de modifier certaines règles du jeu international inspirées par les pays du Nord. La constitution de coalitions de plus en plus robustes, notamment au sein des enceintes multilatérales, se traduira par l'émergence d'une nouvelle diplomatie, à travers la multiplication des instances de concertation, à l'agenda de plus en plus large (dont les formats BRICS et IBISA⁴ sont les plus achevés) s'appuyant d'abord et surtout sur un positionnement vis-à-vis – et le plus souvent contre – l'Occident (Europe, États-Unis, voire Japon). Face à cette solidarité prioritaire affichée dans les instances internationales, y compris en dépit des affinités existant entre certains pays du Sud et des puissances occidentales, les pays du Nord, pourraient, en cas de déficit de solidarité, se trouver de plus en plus souvent en minorité sur un nombre croissant de sujets.

1- Issu d'une étude prospective menée par Goldman Sachs en 2001, le concept de BRIC – acronyme de Brésil, Russie, Inde et Chine – met en lumière le fort potentiel de ces quatre pays, représentant à eux seuls 40 % de la population mondiale, 25 % de la superficie émergée du globe, et dont le PIB total devrait dépasser, à l'horizon 2030-2040, celui de l'ensemble des pays occidentaux.

2- L'Afrique du Sud a été intégrée au sein du forum des BRIC, devenu de ce fait BRICS à l'occasion du sommet de Hainan, en avril 2011. L'Afrique du Sud, au regard de son poids, n'est toutefois pas comparable aux BRIC, et elle demeure de fait un pays à fort potentiel.

3- Alors que les émergents s'inscrivent dans une dynamique d'essor économique, stratégique et politique, la Russie, ancienne superpuissance, a connu, tout en conservant un certain nombre de composantes de la puissance (rôle sur la scène internationale, en particulier), un déclassement, en particulier stratégique et économique. N. Mac Farlane, « The R in BRICS: is Russia an emerging power? », *International Affairs* vol. 82, n° 1, janvier 2006.

4- Inde-Bresil-Afrique du Sud – forum se présentant comme un regroupement de puissances non-occidentales et démocratiques.

FOCUS

La Turquie, puissance renaissante entre Orient et Occident

Bénéficiant d'une démographie dynamique – aujourd'hui 72 M d'habitants, dont près de la moitié de moins de 25 ans, près de 90 M en 2040 – la Turquie affiche des performances économiques largement supérieures à celles des pays européens. Avec un PNB qui a été multiplié par trois en moins de 10 ans, son économie, au 17^e rang mondial, en fait un membre de droit du G20. En dépit de certaines fragilités persistantes (balance des paiements très dépendante des investissements étrangers, déficit commercial), cette dynamique devrait se poursuivre dans les années à venir.

Après plusieurs décennies d'interventionnisme militaire dans la vie politique, les Turcs ont porté au pouvoir, en 2002, un gouvernement d'inspiration islamiste, qui s'est employé à multiplier les réformes visant à rapprocher la Turquie des standards démocratiques européens – mais dont la mise en œuvre reste aléatoire – l'adhésion à l'UE restant la priorité affichée. La nouvelle Constitution, qui devrait être rédigée en 2011-2012, pour tourner symboliquement la page de l'époque des coups d'État, façonnera l'avenir du système politique et de la société turque, aujourd'hui confrontée à une forte polarisation (laïcs kémalistes/religieux conservateurs).

À la confluence de plusieurs aires de civilisations et occupant une position géostratégique centrale entre l'Europe, la Russie, l'Asie centrale et le Moyen-Orient, la Turquie a longtemps fait figure de « pont » entre l'Orient et l'Occident. Fortement ancrée dans le camp occidental pendant la guerre froide, la Turquie a, depuis, évolué. Prenant acte du déplacement du centre de gravité des relations internationales vers l'Asie, Ankara affirme de plus en plus ses ambitions. Elle entend désormais endosser le rôle de puissance régionale dans un espace stratégique élargi (des Balkans à l'Asie centrale et du Caucase au Moyen-Orient) en développant avec l'ensemble de ses voisins des relations politiques, économiques et culturelles plus denses et apaisées.

S'appuyant sur l'exercice d'un *soft power*, la diplomatie turque allie activisme économique, valorisation et renforcement de sa position dans les enceintes multilatérales, soutien au dialogue et à la médiation dans les conflits régionaux, dont elle se veut un acteur incontournable, et mise en œuvre de solidarités ethnoculturelles et musulmanes. Toujours plus sûre d'elle, la Turquie entend désormais faire valoir ses intérêts propres et tisser un réseau de partenariats régionaux, y compris au risque de froisser ses alliés traditionnels, mais sans pour autant vouloir rompre ces liens.

La Turquie entretient un outil de défense et de sécurité important, mais essentiellement tourné vers une logique de défense du territoire national (terrorisme kurde, face-à-face avec la Grèce en mer Égée et maintien d'un contingent à Chypre), ses interventions dans les opérations multinationales extérieures demeurant ciblées sur des zones d'intérêts culturels et économiques directs (Afghanistan, Liban, Balkans). Le pouvoir civil, qui a repris la main sur la politique de défense, pourrait la faire évoluer vers la projection de forces et de puissance, en cohérence avec la politique extérieure ambitieuse développée ces dernières années.

Au contact de zones d'instabilité latente (Caucase, Proche-Orient, Iran, Irak), la Turquie occupe une position géostratégique majeure, en particulier dans les domaines énergétique et hydrique. Axe de transit énergétique entre les réserves moyen-orientales et centre-asiatiques et les consommateurs européens, elle devrait représenter un partenaire incontournable au regard de la sécurité énergétique des Européens, soucieux de s'affranchir de la dépendance à la Russie. Par ailleurs, en dépit du réchauffement climatique, elle devrait conserver durablement le contrôle des ressources hydriques de la région (contrôle des deux fleuves majeurs du Moyen-Orient – le Tigre et l'Euphrate –, relief favorable), susceptibles, du reste, d'être instrumentalisées en cas de tensions avec ses voisins (Syrie, Irak).

Loin de limiter son ambition de puissance au niveau régional, la Turquie s'emploie à acquérir le statut d'acteur global, développant, à cette fin, des partenariats politiques, économiques et de défense avec un très grand nombre de pays situés bien au-delà de son voisinage immédiat, en Afrique, en Asie et en Amérique latine.

Incertitudes et ruptures envisageables

Les ruptures possibles pourraient venir d'une crise ouverte avec ses partenaires occidentaux sur des questions régionales, liées notamment à l'Iran ou à Israël, d'une démarcation de plus en plus marquée de la solidarité transatlantique, d'un raidissement des institutions remettant en cause certains fondements démocratiques ou d'une modification des équilibres nucléaires régionaux qui amènerait la Turquie à revoir sa posture. À l'inverse, un déblocage de la question chypriote et/ou une évolution positive de son processus d'adhésion à l'UE aurai(en)t un effet déterminant, tant pour la Turquie que pour le fonctionnement des institutions européennes.

Dans ce contexte, la Turquie devrait continuer à entretenir un équilibre entre son ancrage euroatlantique et ses aspirations régionales au Moyen-Orient. Mais la réponse qui sera donnée à sa demande d'adhésion à l'UE, largement tributaire de la conformité aux standards démocratiques européens et de l'amélioration de ses relations avec Chypre, risque de peser fortement sur son positionnement.

FOCUS

Le Nigeria, puissance en devenir ?

Présenté de manière récurrente comme un nouvel émergent, le Nigeria incarne l'exemple des pays pour lesquels les incertitudes l'emportent quant à leur capacité à tirer parti de leur potentiel pour accéder à un stade de développement intermédiaire et peser de leur juste poids sur la scène internationale.

Le Nigeria est un aujourd'hui un poids lourd parmi « les pays du Sud » et en Afrique. Deuxième économie d'Afrique, 6^e producteur de pétrole au monde et 8^e exportateur, le Nigeria dispose de réserves de pétrole estimées à plus de 37 Md de barils. La population, qui s'élève à 158 M d'habitants en 2010, a été multipliée par cinq depuis 1950, et devrait atteindre 320 M en 2040. Son PIB, de 207 Md de dollars en 2010, pourrait atteindre 900 Md de dollars en 2020. S'il gère bien ses ressources, il peut devenir la première puissance économique d'Afrique d'ici 2030 et accéder à un stade de développement intermédiaire qui consoliderait sa stature internationale. Toutefois, le PIB par habitant n'évolue que lentement: similaire, en 2000, à celui de 1970 (970 dollars), il s'élève aujourd'hui à 1 300 dollars, une augmentation largement due au prix élevé du pétrole.

Membre de plusieurs groupements commerciaux bilatéraux et multilatéraux, tels l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep), l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'Accord de partenariat économique entre les pays ACP et l'Union européenne (APE ACP-UE), le Nigeria – associé au G8 mais non intégré au G20 – a une vision claire de la consolidation de son positionnement international. Pour ce faire, il a notamment élaboré le programme « Vision 2020 » qui vise à l'élever au rang des vingt premières économies mondiales d'ici l'horizon 2020. Parallèlement, Abuja aspire à obtenir le siège permanent qui

pourrait être conféré à l'Afrique dans le cadre de l'éventuelle réforme du Conseil de sécurité des Nations unies.

Reste que la concrétisation des ambitions du Nigeria sera conditionnée par divers facteurs dont il n'est pas encore possible de connaître l'évolution :

- le rapport de force avec les autres leaders continentaux africains que sont l'Afrique du Sud, l'Éthiopie et l'Angola: il est probable que le Nigeria restera le pôle économique de la CEDEAO, et un opérateur actif dans le domaine diplomatique, notamment au travers des opérations de maintien de la paix, mais l'élargissement de son aire d'influence à l'échelle continentale reste incertaine ;

- la concrétisation de nouveaux partenariats internationaux : Abuja a d'ores et déjà diversifié ses relations extérieures. Outre les États-Unis qui ont vocation à rester son premier partenaire grâce aux exportations d'hydrocarbures, la tendance est à l'intensification des échanges avec le Brésil, l'Inde, l'Indonésie, la Russie et d'autres pays émergents. La capacité du Nigeria à rejoindre les BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) n'est pas acquise et dépendra de son aptitude à diversifier ses atouts économiques. En effet, les recettes pétrolières constituent à ce jour la principale source de revenu national: environ 80 % des recettes fiscales et 95 % des exportations du pays ;

- les progrès du substrat socio-économique et politique national, tributaires de la mise en œuvre d'un ensemble de réformes, notamment dans les domaines institutionnel et socio-économique, seront notamment essentiels: les progrès

en matière de gouvernance économique (amélioration des indicateurs de transparence économique et de la sécurité juridique des affaires) et politique (lutte contre la corruption, respect des règles de l'état de droit); la qualité de l'éducation de masse et de la formation des élites; le développement des infrastructures; la mise à profit de l'importante diaspora nigériane et l'évolution du secteur agricole (qui emploie la majorité de la population et pourrait assurer l'autosuffisance alimentaire du pays). Sera également cruciale la capacité des autorités nigériennes à résorber les points chauds sécuritaires qui peuvent menacer les performances économiques (enlèvements, actes de brigandage ou piraterie, notamment dans le delta du Niger) ou la stabilité du pays (tensions intercommunautaires, risque de développement du radicalisme islamique).

Incertitudes et ruptures envisageables

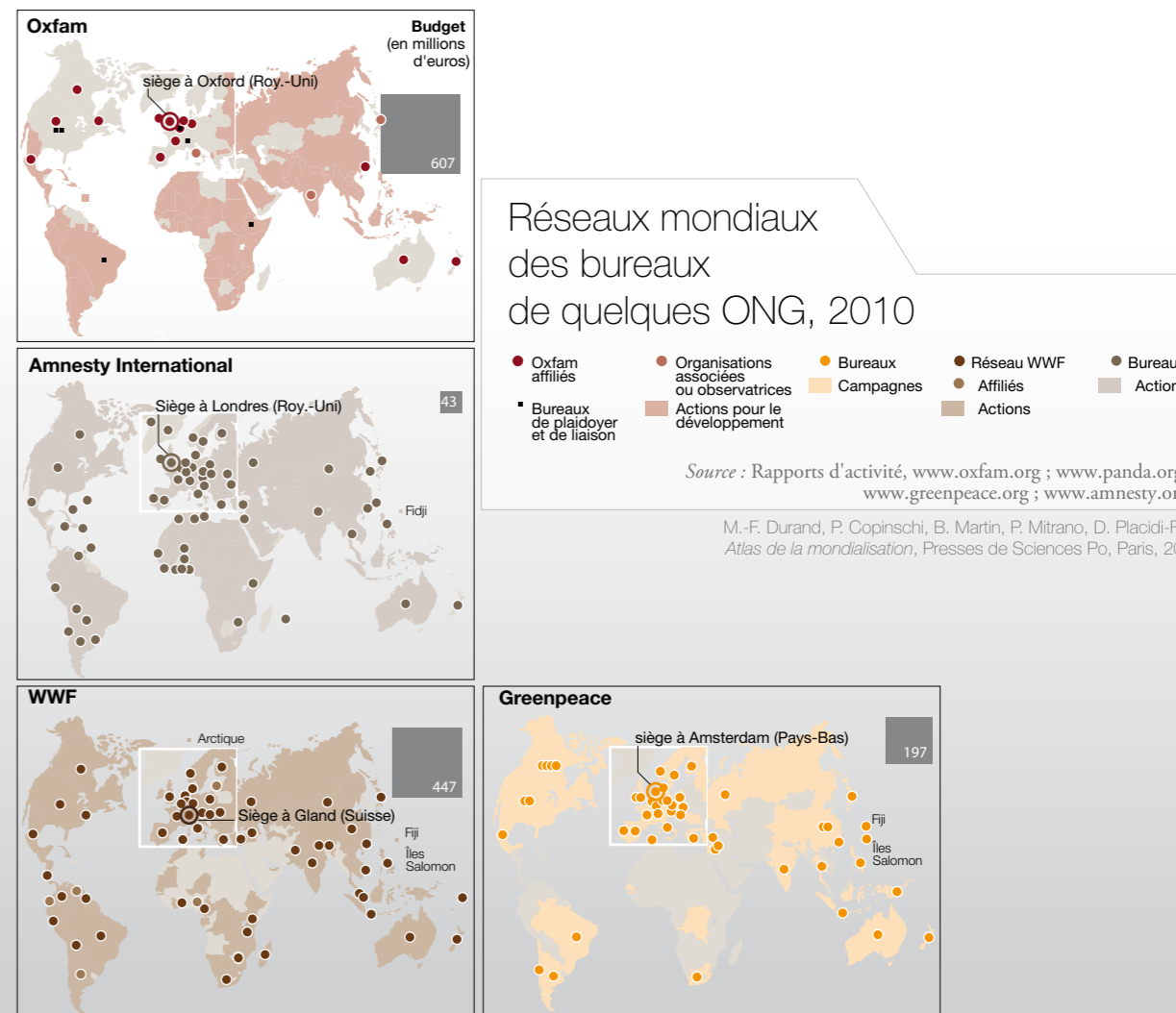
- À l'instar de tous les pays producteurs d'hydrocarbures, une évolution majeure des conditions du marché mondial de l'énergie constitue la principale rupture envisageable, en particulier en cas d'évolution de l'offre (épuisement graduel des ressources, conflit majeur dans la région du golfe de Guinée ou troubles majeurs dans le delta du Niger) ;

- l'instabilité régionale croissante : elle interagit avec une fragilité d'ordre communautaire (clivages ethniques et religieux) et social qui pourrait engendrer un cycle de violence de grande ampleur susceptible de mettre en danger la cohésion du pays. Un tel scénario aurait alors un impact majeur sur la stabilité de l'Afrique de l'Ouest.

2 Un système international aux contours incertains

Le processus de mondialisation constitue le bouleversement le plus important sur le plan stratégique depuis la fin de la guerre froide. Il devrait s'intensifier et s'accélérer dans les trente prochaines années, contraignant les États à s'adapter aux mutations du système international :

- explosion des flux transnationaux (de personnes, de biens matériels et immatériels, licites et illicites),
- interdépendances accrues,
- souveraineté mise à mal par la multiplication et le poids croissant sur la scène internationale des acteurs non-étatiques (firmes internationales, ONG, médias, diaspora, groupes criminels), ainsi que par la porosité des frontières, le développement et l'autonomisation des échanges immatériels en temps réel (données, informations, images, idées).





RUPTURE

Devant l'incapacité d'un nombre croissant d'États à réguler et à compenser ses effets négatifs, la mondialisation pourrait être remise en question, partiellement, voire fondamentalement. Dans cette hypothèse, afin de tenter de maîtriser les effets déstructurants des flux transnationaux et de juguler une crise écologique, économique, financière ou sanitaire, ces États, sur fond de résurgence d'un discours nationaliste ou identitaire, se replieraient sur eux-mêmes, procédant à un contrôle étroit des échanges, y compris d'internet, et à la fermeture de leurs frontières. La diminution des interdépendances pourrait entraîner une fragilisation des mécanismes de solidarité, un accroissement des rivalités interétatiques et une augmentation des risques de conflit.

2.1 - La souveraineté étatique remise en question

Sous les effets de la mondialisation et du poids croissant des acteurs non-étatiques sur la scène internationale, l'érosion des principes fondateurs du droit international, tels que la souveraineté des États et l'équilibre des puissances autour d'une norme communément acceptée, consacrés il y a plus de trois siècles par les traités de Westphalie, devrait se poursuivre.

Cependant, malgré leurs difficultés à contrôler les flux transnationaux, les effets systémiques de la mondialisation et la contestation de la structuration interétatique du système international par les acteurs non-étatiques, qui parfois pourront les supplanter, les États resteront, faute d'autres structures politiques consolidées, des acteurs majeurs du système international durant les trente prochaines années.

Ils continueront, au travers des institutions internationales, à jouer un rôle déterminant dans la régulation économique, financière et juridique, dans l'élaboration et la mise en œuvre de nouvelles règles de gouvernance, la prévention et le règlement des conflits, le contrôle des flux internationaux et le traitement des défis globaux, tels que le réchauffement climatique ou la lutte contre les grandes pandémies.

Dans un contexte où la logique territoriale continuera à s'affaiblir au profit d'une logique de réseau et de l'économie immatérielle, la puissance d'un État se mesurera de plus en plus à sa capacité d'influence. Parallèlement aux critères de puissance traditionnels (autonomie stratégique, économie, puissance militaire), ceux fondés sur la capacité à rassembler (crédibilité et légitimité internationales) et le *soft power* (culture, technologie) devraient compter de plus en plus.

Le renforcement du poids des acteurs non-étatiques, favorisé par la mondialisation et les nouvelles technologies, pourrait conduire à l'émergence de communautés virtuelles, déconnectées de toute référence territoriale, dont l'action, fondée autour d'un enjeu ou de valeurs, pourra tout aussi bien être positive que négative.

Parallèlement, l'interpénétration entre le local et le global, traduite par le concept anglo-saxon de *glocal*, et dont les mégapoles¹ sont l'une des expressions les plus emblématiques, devrait se renforcer avec, pour conséquences, tout à la fois d'accroître le pouvoir local dans la gouvernance globale et de détacher le pouvoir local de son ancrage national.

FOCUS

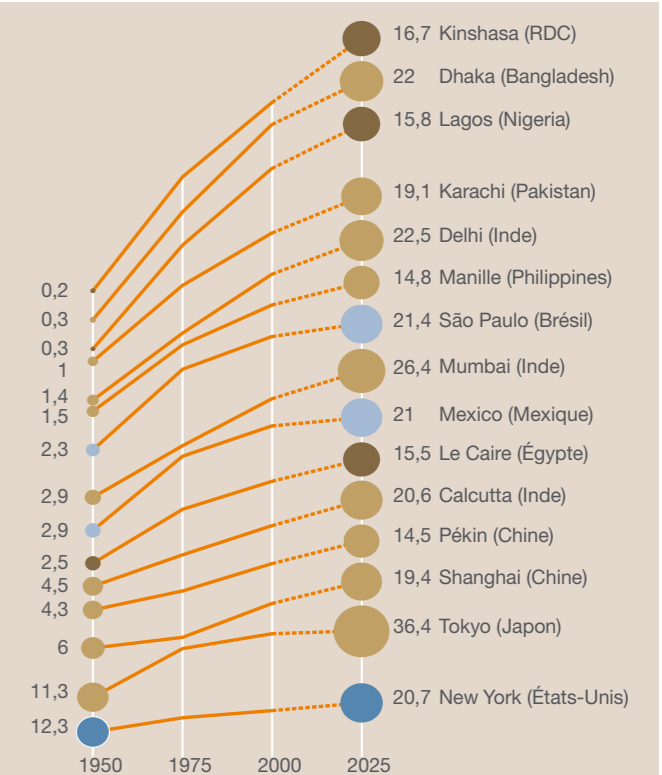
La ville globale, nouvel acteur de la diplomatie internationale

En 2008, la population urbaine mondiale – 3,4 Md de personnes – égalait pour la première fois la population rurale. Parallèlement à ce processus d'urbanisation, les mégapoles¹ sont de plus en plus grandes et nombreuses. Encore majoritairement situées dans les pays développés (New York, Paris, Londres, Tokyo), elles seront de plus en plus nombreuses dans les pays du Sud, en particulier les émergents (Shanghai, São Paulo, Mexico, Mumbai, Jakarta, Bangkok, etc.). Au-delà des enjeux de géographie humaine, sociaux et environnementaux, cette dynamique a des implications majeures en termes de relations et de gouvernance internationales : les plus grandes villes deviennent des acteurs à part entière sur la scène internationale ; leur nombre et leur poids devraient s'accroître dans les prochaines décennies.

Au-delà des mégapoles, les villes globales, pleinement intégrées aux réseaux politiques, économiques, financiers, culturels et de communication, se caractérisent par leur poids économique, leur capacité d'entraînement et d'innovation, qui en font des acteurs aux ressources souvent bien supérieures à celles des États (PIB de Tokyo deux fois supérieur à celui du Brésil). Revendiquant une légitimité fondée sur leur familiarité avec les enjeux locaux et leur proximité avec les citoyens, fortes d'un poids économique et politique, les villes entendent jouer un rôle dans les enjeux globaux.

Depuis une vingtaine d'années, les grandes villes s'organisent en réseau international pour coopérer et gagner en compétitivité autour de stratégies d'attractivité, en cherchant à devenir des *hubs* ou nœuds de réseaux. Au-delà de leurs ambitions économiques, les villes globales entendent également s'imposer comme des acteurs politiques, parties prenantes de la gouvernance globale et se saisir de grands enjeux, tels que, par exemple, l'environnement concentrant 75 % de la consommation d'énergie et 80 % de l'émission de gaz à effet de serre ; les villes seront *de facto* des acteurs cruciaux dans la conduite des réflexions et dans la mise en place de politiques relatives aux questions de gouvernance verte, d'évolution des modes de vie.

Actrices de plus en plus puissantes des relations internationales, les villes globales pourront constituer, pour les États dont elles relèvent, un levier d'influence supplémentaire. Mais, de plus en plus autonomes, elles pourront également concurrencer, contourner, voire s'opposer à leurs États, selon leurs intérêts propres.



Évolution démographique des principales agglomérations, 1950-2025
 Évolution et prévisions de la population des 15 premières agglomérations en 2005 (en millions d'habitants)
 Source : Nations unies, division Population, *World Urbanization Prospects : The 2007 Revision*, février 2008, www.un.org

M.-F. Durand, P. Copinschi, B. Martin, P. Mitrano, D. Placidi-Frot, *Atlas de la modernisation*, Presses de Sciences Po - Paris, 2010

1- En 1975, le monde ne comptait que cinq mégavilles, contre 19 aujourd'hui, dont 15 dans des pays en développement.

Parallèlement au processus de mondialisation, la fragmentation politique devrait se poursuivre sous l'effet de la résurgence et/ou de revendications identitaires ou religieuses, de tentatives irrédentistes, de la remise en cause de frontières artificielles ou de tensions pour l'accès aux ressources naturelles.

Corollaire de tout cela, la tendance, déjà à l'œuvre, à l'accroissement du nombre d'États (Kosovo, Sud-Soudan) devrait donc se poursuivre.

Enfin, la pérennisation des situations de fragilité et la faillite de certains États, conduisant à la multiplication de « zones grises », contribueront à la remise en cause du régime de souveraineté.

FOCUS

État fragile : de la marginalité à la menace pour la stabilité internationale

Traduisant la déliquescence de certains États, le concept d'État « failli », « fragile » ou « défaillant »¹, est apparu au cours des années 1990, au lendemain de l'effondrement de l'Union soviétique, à l'occasion des réflexions sur les nouvelles dynamiques d'instabilité politique et de la multiplication des « nouveaux » conflits intra-étatiques et asymétriques.

Est considéré comme « défaillant » l'État qui s'avère incapable d'assurer ses principales fonctions régaliennes, en particulier en matière de contrôle de son territoire et de protection de sa population, ainsi que de satisfaire ses besoins élémentaires (éducation, santé, alimentation). Plus de la moitié des États membres des Nations unies sont *de facto* partiellement incapables de remplir leurs obligations. À l'extrémité du processus de déliquescence, l'État effondré se caractérise par une désorganisation économique, sociale et politique complète et une situation de chaos.

Dès 1992, le Conseil de sécurité des Nations unies a ainsi qualifié l'effondrement de l'État somalien de menace pour la paix et la sécurité internationales.

Les attentats du 11 septembre 2001 ont marqué un tournant dans l'évolution du concept. L'idée selon laquelle, parce qu'incapable d'assumer son rôle au sein du système international, l'État failli constitue une menace à la stabilité internationale fait progressivement consensus. Les déficiences de ces États constituent une vulnérabilité non seulement pour leur propre stabilité et leur développement, mais aussi pour leur environnement régional, voire au-delà, pour la sécurité internationale, lorsqu'ils deviennent un sanctuaire pour des groupes criminels, prospérant dans les « zones grises », espaces de transit des trafics et potentiel sanctuaire de groupes terroristes (Sahel, Corne de l'Afrique, certaines régions du Caucase, Afghanistan/Pakistan, etc.).

Présenté comme susceptible de constituer un foyer du terrorisme international, l'État failli devient dès lors une menace à la sécurité internationale qu'il convient de traiter par tous les moyens : mesures indirectes – *nation* ou *state building*, aide publique au développement² – ou directes *via* des actions militaires. Ainsi, après l'ingérence humanitaire, la défaillance étatique devient un nouveau motif d'intervention légitime, ouvrant une nouvelle brèche, appelée à perdurer, dans le régime de souveraineté.

1- Critiqué pour sa propension à l'« occidental-centrisme » et les limites floues et subjectives de sa définition, ce concept ne fait pas consensus. Certains (dont l'UE) lui ont du reste substitué la notion d'État « en situation de fragilité ».

2- Les acteurs de l'APD fondent de plus en plus leur politique d'intervention sur l'évaluation du degré de fragilité de certains États.

Guerre des gangs, Guatemala



JOHAN ORDONEZ/AFP



RUPTURE

Il n'est pas inimaginable qu'un acteur non-étatique (ONG, multinationale, mais aussi groupes armés, etc.), s'appuyant sur une combinaison de soutiens internationaux, une mobilisation sociale et capitalisant sur des ressources symboliques et financières, puisse acquérir une capacité d'influence et d'action suffisante pour lui permettre de poursuivre de façon autonome des stratégies et des ambitions propres, y compris perturbatrices, et mettre en œuvre des politiques étrangères privées.

Si donc les États devaient demeurer des acteurs structurants du système international, les interdépendances croissantes et les phénomènes systémiques leur interdiront de plus en plus de se penser de façon insulaire. D'ores et déjà, aucun État – y compris les grandes puissances, et la première d'entre elles – ne peut répondre isolément aux grands défis globaux du XXI^e siècle : insécurité alimentaire, accès aux ressources énergétiques, à l'eau, changement climatique, crise économique et financière mondiale, prolifération des armes de destruction massive.

2.2 - L'émergence de plusieurs pôles de puissance

L'idéologie, qui structurait hier des espaces géographiques disjoints et antagonistes, ne constitue plus depuis longtemps le pivot de la géopolitique. Elle est progressivement remplacée par une classique notion d'intérêt, qui redevient la première clé de compréhension des relations entre les principaux acteurs. Parallèlement aux alliances traditionnelles, qui ont toutes les chances de se perpétuer, les bouleversements dans la distribution de la puissance et les nouveaux équilibres géopolitiques déboucheront sur la constitution de nouvelles alliances et de partenariats informels autour d'intérêts communs, favorisant la constitution de pôles aux délimitations mouvantes (et pas nécessairement durables), eux-mêmes susceptibles de provoquer des réalignements et des recompositions.

Ces pôles de puissance, qui se rapprocheraient de partenariats, prendront plusieurs formes :

- ils pourront correspondre soit, de façon classique, à un regroupement relativement homogène d'États, éventuellement autour d'une puissance prééminente. Dans cette logique, les puissances émergentes joueront de plus en plus comme des pivots autonomes structurant un espace régional en recomposition, et ce sans s'imposer comme le relais de puissances extérieures comme cela a pu être le cas pendant la guerre froide. Au-delà des sphères d'influence se formeront ainsi des systèmes régionaux constitués d'acteurs poursuivant des intérêts communs et partageant des contraintes similaires ;

- ils pourront également correspondre à un réseau de solidarités tissées autour de valeurs, d'une identité commune (culturelle, linguistique, religieuse) et/ou d'intérêts communs (économiques, de sécurité), sans qu'il y ait nécessairement continuité ou proximité territoriale entre acteurs, constituant ce que l'on pourrait comparer à un « archipel de partenaires », venant compléter les alliances ou ensembles régionaux traditionnels.

Dans cette nouvelle organisation des espaces et des interactions entre pôles, foyers de richesses et nœuds d'échanges de tout type, plusieurs catégories d'acteurs pourraient être distingués : les acteurs globaux, capables d'être simultanément présents et influents dans les différents domaines de la puissance (économique, militaire, culturelle, religieuse, technologique...), disposant d'un haut degré d'autonomie stratégique et politique ; les acteurs dominants, disposant d'une influence reconnue dans un champ particulier, capables d'attirer et de diffuser des flux ; et enfin les acteurs subordonnés, qui détermineront leurs intérêts en fonction de leur poids relatif dans chaque domaine.

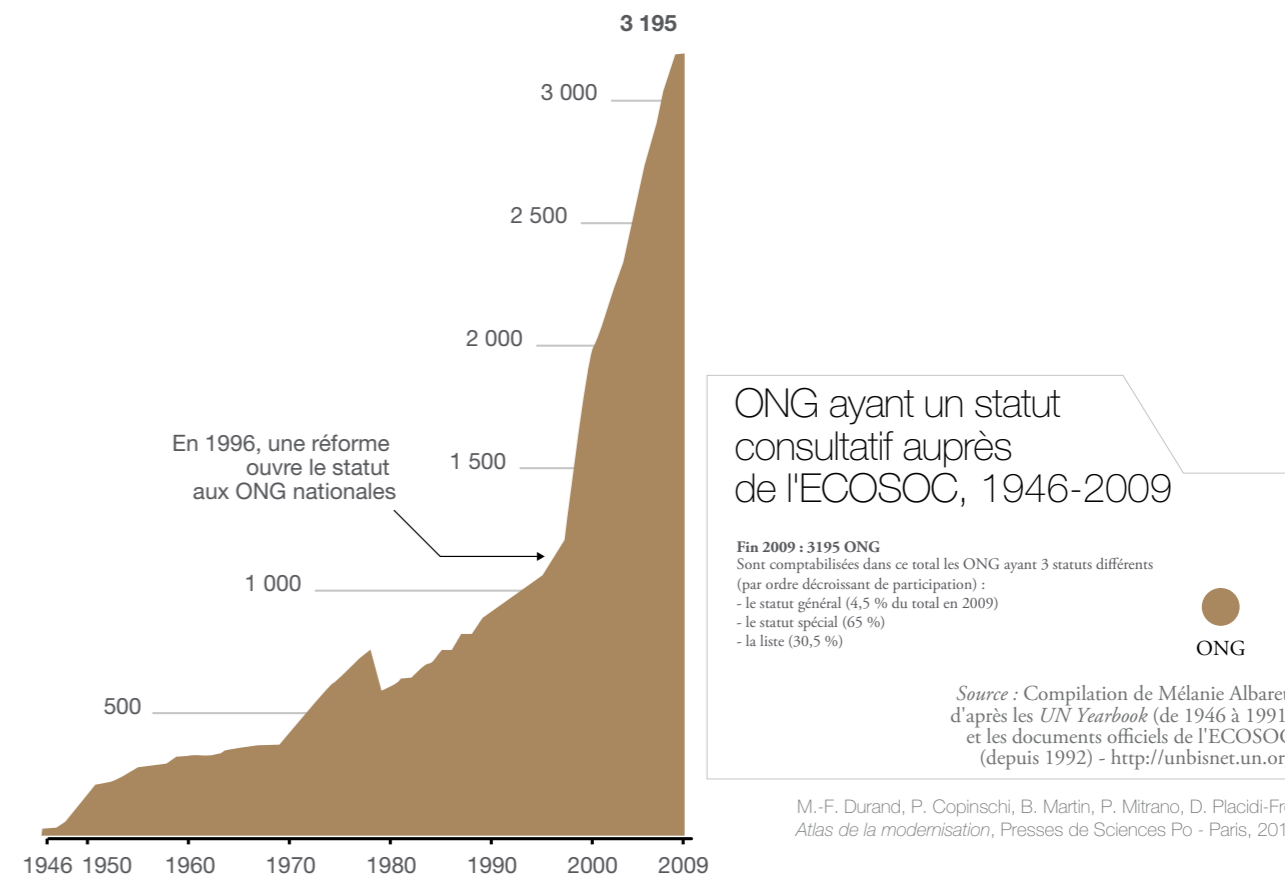
Ces évolutions pourraient déboucher sur l'établissement d'un système international « oligopolaire » (aujourd'hui naissant), autour d'un nombre restreint de puissances (cinq à dix). Située entre la bipolarité et la multipolarité, cette configuration des rapports de force pousserait à la coopération, dans le sens où aucun de ces pôles ne pourrait l'emporter contre la coalition de tous les autres. Des stratégies défensives pourraient être élaborées en vue d'établir une forme de compromis dans lequel chacun des membres de l'oligopole trouverait son intérêt. Une telle configuration pourrait offrir les possibilités d'une certaine stabilité internationale qui, aujourd'hui, semble toutefois conditionnée, incertaine et incomplète, notamment en raison de l'absence d'identification exacte des pôles constitutifs de l'oligopolarité et de la capacité d'intervention des acteurs non-étatiques. Résurgence d'un « directoire du monde », aujourd'hui incarné par les différents « G », ce système oscillerait donc entre coopération (contre des « intrus ») et compétition (lorsque les intérêts nationaux seraient en jeu).

3 Vers une gouvernance mondiale revisitée

Si la mise en place d'un gouvernement global semble exclue à l'horizon 2040, la multiplication et l'interconnexion des enjeux globaux devraient en revanche déboucher sur une demande croissante de coopération multilatérale. Pour autant, ces avancées vers davantage de gouvernance mondiale pourraient ne se réaliser que sous l'impulsion de crises¹, « nécessité faisant loi ».

Plutôt qu'une tendance à l'unification de la gouvernance globale, se dessine un multilatéralisme de plus en plus complexe et composite, en permanente évolution : multiplication et enchevêtrement croissant des enceintes, diversité des formats et des thématiques traitées, évolution des pratiques multilatérales caractérisées, notamment par la constitution de coalitions fluctuantes comprenant États, organisations internationales, acteurs non-étatiques et par l'influence croissante du multilatéralisme informel au sein du multilatéralisme institutionnel.

Dans les prochaines années, les tensions entre la nécessité d'élargir les enceintes pour une plus grande représentativité et de trouver des consensus sur les solutions efficaces constitueront le défi majeur auquel sera confrontée la gouvernance globale.



1- Comme la création du G20 pour répondre à la crise économique et financière mondiale de 2008.

3.1 - Des institutions traditionnelles de la gouvernance mondiale

Il est aujourd'hui unanimement reconnu que les bouleversements résultant de la transition d'un monde unipolaire vers un monde oligopolaire, et *a fortiori* multipolaire, sur fond d'émergence de nouvelles puissances doivent trouver leur traduction dans les organisations internationales issues de la seconde guerre mondiale, à commencer par l'Onu, les institutions financières de Bretton Woods et l'Otan.

La crise financière et économique qui a éclaté à l'automne 2008 a exacerbé la nécessité d'une réforme en profondeur des Institutions financières internationales (IFI), en particulier la Banque mondiale et le FMI. Le processus de réforme en cours, qui vise à améliorer leur représentativité, en tenant mieux compte du poids des pays émergents (redistribution des quotas et des droits de vote), et leur efficacité, en les dotant de nouveaux moyens de prévention et de réaction¹ (création du Conseil de stabilité financière regroupant les pays du G20), devrait se poursuivre dans les prochaines années.

1- Le sommet de Gyeongju (octobre 2010) a permis d'accorder un poids accru aux puissances émergentes au sein du FMI (6 % de droits de vote cédés aux pays émergents par l'UE, et deux postes au conseil d'administration). Désormais, les dix plus grands actionnaires de l'institution sont les États-Unis, quatre pays européens (Allemagne, France, Royaume-Uni, Italie), le Japon, et quatre puissances émergentes – Brésil, Russie, Inde et Chine.

FOCUS

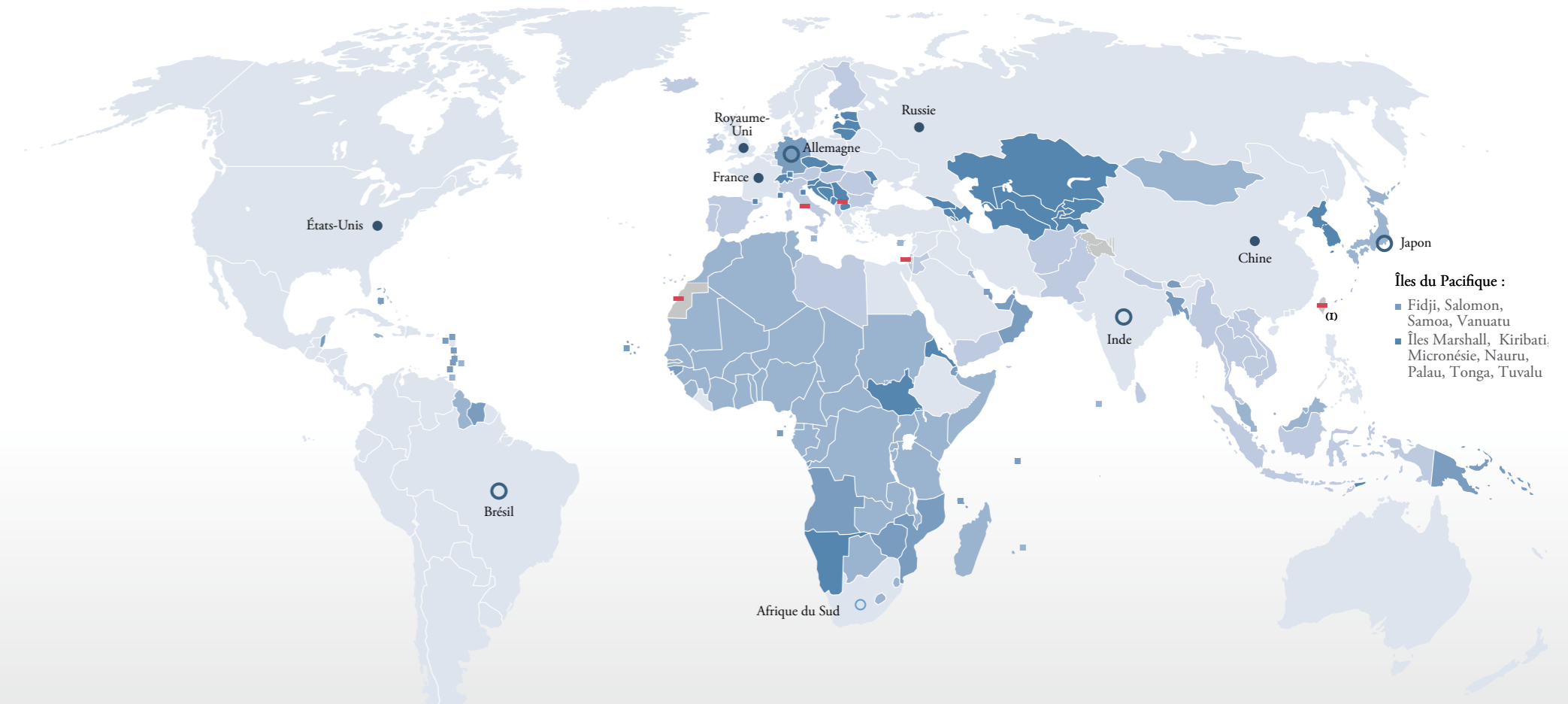
L'Organisation des Nations unies face aux défis à venir

L'affirmation de la place prise par les pays émergents pose avec acuité la question de l'élargissement de la composition du Conseil de sécurité, en particulier de ses membres permanents, qui ne comptent aucun représentant de l'Amérique latine ni de l'Afrique. La France et le Royaume-Uni proposent depuis 2008 une réforme sur la base d'un « modèle intérimaire » pour sortir du blocage. Mais cette proposition – pas plus que les précédentes – ne semble réunir ni l'assentiment de la majorité des États membres, ni celui de tous les membres permanents, sans lesquels aucune réforme ne pourra être adoptée.

L'absence de réforme du Conseil de sécurité ne sera pas pour autant nécessairement synonyme de blocage de son processus décisionnel. L'importance des membres non-permanents est d'ailleurs, dans ce contexte, de plus en plus significative, notamment quand ceux-ci sont des pays émergents. Elle donne lieu – et cette pratique sera probablement amenée à s'amplifier – à de nouvelles alliances au sein du Conseil, la Russie et la Chine cherchant à devenir de plus en plus clairement les porte-parole de ces derniers.

L'accentuation de la multipolarité à l'échelle mondiale ne changera pas fondamentalement le fonctionnement de l'Onu dans ses domaines d'action, son processus décisionnel au niveau de l'Assemblée générale étant déjà organisé par groupes régionaux. Ce contexte ne pourra que renforcer l'existant.

Dans le domaine du maintien de la paix, le nombre de casques bleus déployés ne devrait pas diminuer de manière significative, car cette méthode de règlement des crises reste une solution bon marché pour maintenir les crises à un niveau de gestion acceptable et permet un réel accompagnement sur le long terme d'États défaillants. Dans ce contexte, si les États occidentaux continuent à se tenir à l'écart de la contribution aux opérations de maintien de la paix (notamment après leur désengagement d'Afghanistan), le dialogue pourrait devenir de plus en plus difficile entre tous les acteurs du maintien de la paix (ceux qui décident, ceux qui financent et ceux qui fournissent des troupes). Le maintien de la paix pourrait devenir un outil aux mains des émergents, renforçant d'autant leur poids dans les instances de décision – ce qui risquerait d'accentuer la perte d'influence des Européens et, dans une moindre mesure, des Américains au sein de l'Organisation.



Admissions à l'ONU, 1945-2012

1945 1946 50 70 90 2012

- Membres permanents du Conseil de sécurité
- Candidats officiels au siège permanent du Conseil de sécurité : Allemagne, Brésil, Inde, Japon
- Candidat non déclaré : Afrique du Sud
- États (Vatican) et entités (Autorité palestinienne) non membres de l'ONU ou territoires au statut non défini

1945 :
Création de l'ONU

51 États fondateurs

1960-1966 : admission des États africains et asiatiques nouvellement indépendants issus des décolonisations française, britannique, néerlandaise, italienne.

(1) Depuis 1971, la République populaire de Chine a remplacé Taiwan aux Nations unies. Depuis 1992, la Russie a remplacé l'URSS aux Nations unies.

1975 : admission des États africains nouvellement indépendants issus de la décolonisation portugaise.

L'Autorité palestinienne et le Vatican ont le statut d'observateur.

Source : d'après Délégation aux Affaires stratégiques, 2012.

3.2 - Les « clubs » : de nouveaux instruments durables de gouvernance ?

Si la « diplomatie de clubs¹ » – en comités restreints – n’est pas nouvelle (« concert européen » au XIX^e siècle), la tendance, qui était, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, à l’essor d’un multilatéralisme reposant sur des valeurs d’universalité, d’égalité entre États et de non-discrimination, est en train d’évoluer, avec la multiplication de nouvelles instances, restreintes, vers ce que certains appellent un « minilatéralisme ». Créées selon des formats *ad hoc* sur la base d’intérêts communs et dans le cadre de coopérations plus conjoncturelles, pour contourner la rigidité, voire l’inefficacité, du multilatéralisme traditionnel, elles sont acceptées par les autres États au nom de leur efficacité opérationnelle plutôt que de leur légitimité, jusqu’ici critère prédominant du multilatéralisme onusien.

Pour certains, le G20[▲] et autres « G » sont les expressions d’une possible gouvernance, complémentaire de celle conduite dans le cadre des institutions onusiennes. Réuni dans une situation d’urgence pour répondre à la crise économique et financière mondiale de 2008, le G20 est en effet désormais considéré comme le principal forum de la gouvernance économique, élargi à ses dimensions sociales. En dépit des réticences qu’elle suscite, la question se pose désormais de son institutionnalisation, en le dotant d’une organisation et d’un secrétariat permanent. Le G20 inaugure-t-il une redistribution des tâches au sein de la gouvernance globale ? Son avenir dépendra largement de sa capacité à définir un agenda commun, à donner les impulsions décisives et à dépasser les vieux clivages dans son champ d’action.

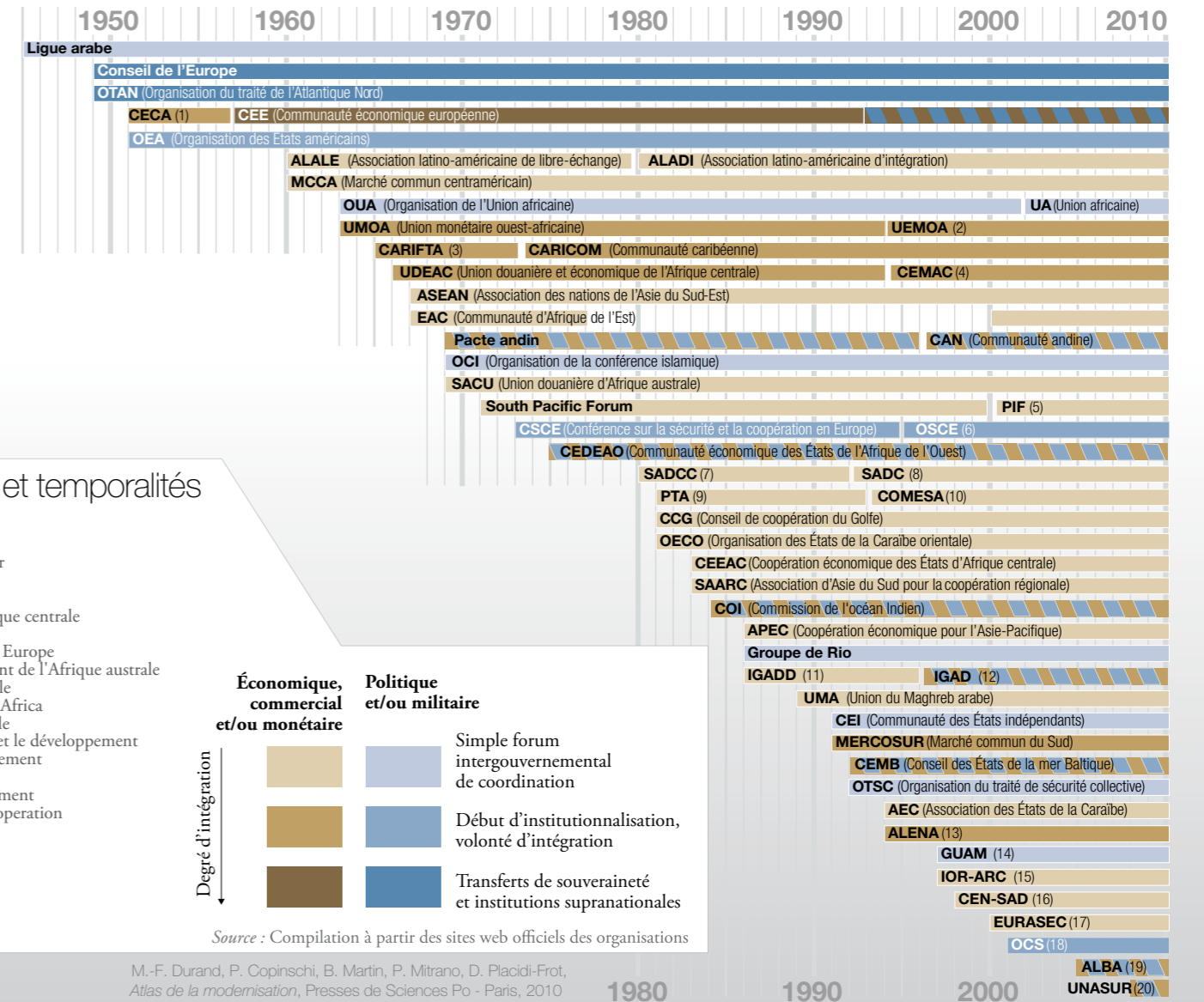
Pour autant, le risque n’est pas exclu qu’au lieu de favoriser le consensus, le G20 puisse générer d’autres lignes de fracture et creuser le fossé entre les plus puissants.

En tout état de cause, si ces enceintes pouvaient constituer, de façon croissante, des alternatives aux institutions multilatérales historiques ou aux alliances traditionnelles (et en dépit des stratégies de contournement élaborées par certains groupes de pays), l’Onu – seule institution véritablement universelle et, comme telle, disposant d’une légitimité qu’aucune institution ne peut lui disputer – demeurera incontournable pour répondre aux défis auxquels devra faire face la société internationale au cours du prochain demi-siècle.

3.3 - Un poids croissant des organisations régionales

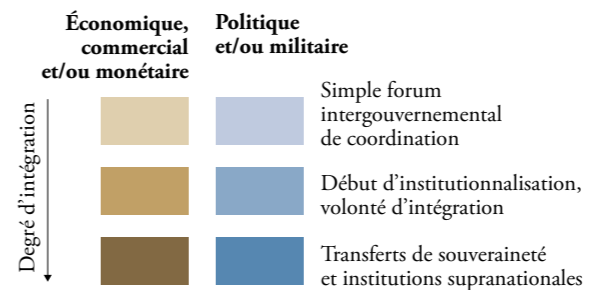
Les espaces qui s’affirmeront sur la scène internationale seront ceux capables de s’adapter aux risques et menaces transnationaux ainsi qu’aux nouveaux équilibres mondiaux en s’unissant autour d’objectifs communs. À la faveur des avancées des processus d’intégration régionale dans la plupart des régions du monde, le poids des organisations régionales devrait se renforcer, même si le développement des différentes enceintes évolue de façon différente selon les cas, certaines ayant un fort potentiel (UA, Mercosur), d’autres étant freinées par des rivalités et des méfiances internes, notamment en Asie.

Cette tendance s’accompagnera d’un renforcement des liens interrégionaux (UE-UA ; UE-Mercosur ; Mercosur-ALENA) qui reposeront sur des coopérations entre régions, sans exclure des luttes d’influence entre espaces régionaux, et sur la multiplication des forums interrégionaux.



Processus régionaux, types et temporalités 1945-2010

- Communauté européenne du charbon et de l'acier
- Union économique et monétaire ouest-africaine
- Association de libre-échange caribéenne
- Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
- Forum des îles du Pacifique
- Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
- Conférence de coordination pour le développement de l'Afrique australe
- Communauté de développement d'Afrique australe
- Préférentiel Trade Area for Eastern and Southern Africa
- Marché commun de l'Afrique orientale et australe
- Autorité intergouvernementale sur la sécheresse et le développement
- Autorité intergouvernementale pour le développement
- Accord de libre-échange nord-américain
- Organisation pour la démocratie et le développement
- Indian Ocean Rim-Association for Regional Cooperation
- Communauté des États sahélo-sahariens
- Communauté économique eurasiatique
- Organisation de coopération de Shanghai
- Alliance bolivarienne pour les Amériques
- Union des nations sud-américaines



Source : Compilation à partir des sites web officiels des organisations

M.-F. Durand, P. Copinschi, B. Martin, P. Mitrano, D. Placidi-Frot, *Atlas de la modernisation*, Presses de Sciences Po - Paris, 2010

1- Voir, en particulier pour cette notion, « la diplomatie de clubs » de F. Petiteville, in « La fin du monde unique », *L'état du monde 2011*, op. cit.

3.4 Une remise en cause des normes et valeurs « occidentales » ?

La nécessité de répondre aux grands défis globaux (accès aux ressources, protection de l'environnement, protection des « espaces communs » tels que le cyberspace, le domaine maritime, l'espace, etc.) se traduira également par un besoin croissant de régulation, source d'une production toujours plus dense de réglementations et de coopération.

Le droit international devrait demeurer incarné par l'Onu et ses résolutions, dont la légitimité restera forte. Il régira de plus en plus les relations internationales, à travers la multiplication des traités et conventions internationales fondés sur la Convention de Vienne de 1969¹. Selon toute probabilité, le principe fondamental de ce droit – le non-recours à la force comme mode de règlement des différends entre États – continuera à être reconnu.

Le déclin relatif de l'influence occidentale dans de nombreux domaines (économique, culturel, militaire) face à l'émergence de nouvelles puissances ou pôles pourrait se traduire par la contestation de la norme juridique et politique d'inspiration occidentale, qui sera, en tout état de cause, influencée par des modes de pensée différents, notamment en provenance du monde asiatique. De nouvelles normes métissées pourraient participer à la « désoccidentalisation du monde ».

Pour autant, plus globalement, si les puissances émergentes, cherchant une redistribution du pouvoir, proposent des modèles alternatifs – parfois en rupture avec les normes sociales et environnementales promues par les pays développés – elles ne remettent plus en cause radicalement, comme ce fut le cas par le passé (au nom du communisme ou du tiers-mondisme), les fondements philosophiques et les structures interétatiques et de libre marché sur lesquels repose le modèle occidental. L'ampleur des excès de la déréglementation financière, mis en lumière par la crise économique et financière de 2008, pourrait néanmoins déboucher sur une remise en cause partielle de ce qui est perçu par un nombre croissant d'acteurs étatiques, comme non-étatiques, comme les excès du capitalisme. Sur le plan social, le modèle individualiste fondé sur la croissance économique et sur la société de consommation et de l'information devrait achever de s'imposer progressivement dans le monde à l'horizon des trente prochaines années.

La prédominance, sur la scène internationale, d'un esprit « réformiste » n'empêchera pas des acteurs perturbateurs, « parias en réseau » (aujourd'hui l'Iran, la Corée du Nord, la Syrie, la Biélorussie, etc.), s'appuyant sur une entraide occasionnelle, des coopérations masquées et des alliances avec des acteurs non-étatiques, de chercher à s'imposer sur la scène internationale à travers des prises de position et des comportements radicaux, n'hésitant pas à briser les tabous (nucléaire, répression sanglante « ouverte », etc.).

L'universalité des droits continuera à être remise en cause au nom du nationalisme, de spécificités culturelles, de particularités ethniques, géographiques ou même de prescriptions religieuses. Cela ne devrait pas empêcher pour autant les revendications en faveur des droits fondamentaux de connaître un écho croissant à travers le monde, favorisé par la montée en puissance de classes sociales plus aisées et éduquées, soucieuses d'être protégées des excès et de l'arbitraire des États, et par la diffusion des technologies de l'information (rôle d'internet et des réseaux sociaux).

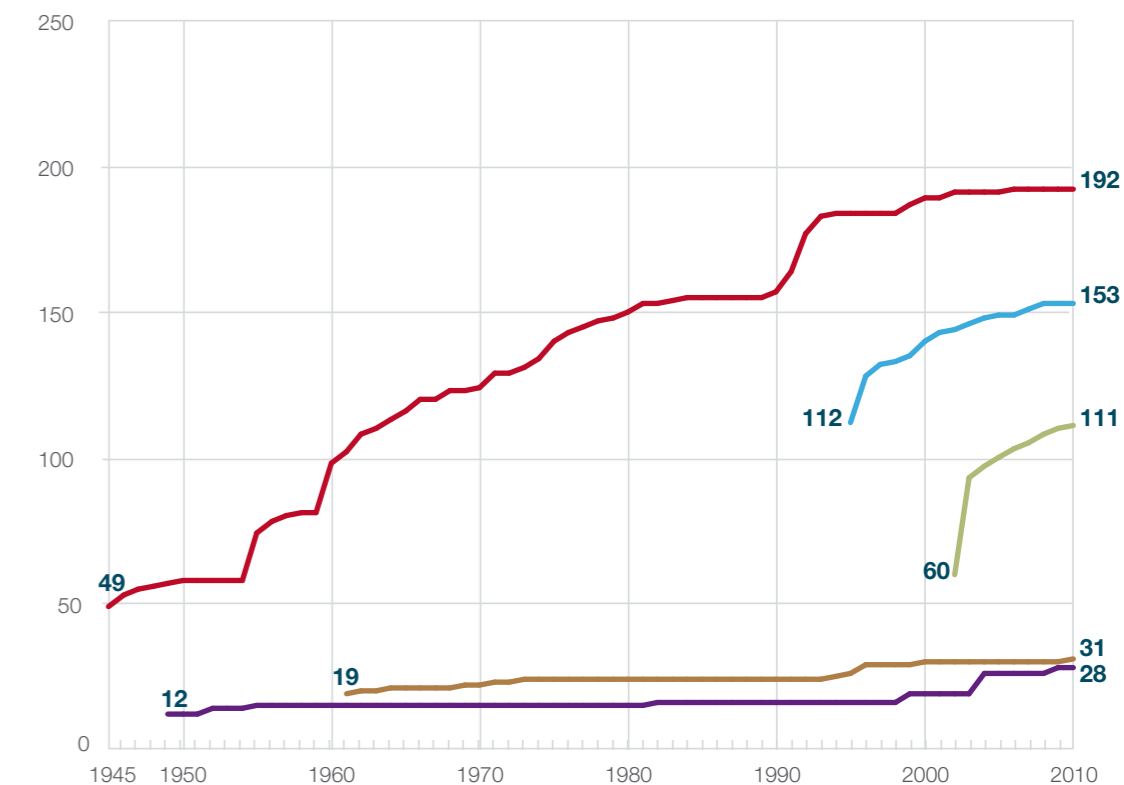
Cette tendance générale devrait avoir plusieurs conséquences. En matière pénale, la Cour pénale internationale et les tribunaux internationaux s'imposeront de plus en plus dans le jeu international, en dépit des réticences et résistances de quelques grands États. Après le tournant qu'a constitué l'adoption, le 17 mars 2011, par le Conseil de sécurité des Nations unies, de la résolution 1973 autorisant une action militaire en Libye, la responsabilité de protéger pourrait continuer à progresser, notamment sous la pression des ONG et des opinions publiques, en dépit de l'attachement des puissances émergentes aux principes de souveraineté et de refus de toute forme d'ingérence. En tout état de cause, la résolution 1973 crée un précédent en matière de protection des civils, de recours à la force et de régime de sanctions qui aura des répercussions durables.



RUPTURE

Les révolutions et mouvements protestataires réclamant des ouvertures démocratiques et l'octroi des libertés fondamentales à l'œuvre dans le monde arabe, seule région à n'avoir pas connu de progrès de la démocratisation depuis la fin de la guerre froide, devraient, de ce point de vue, constituer une rupture stratégique : la région s'inscrit dans une évolution sociale, politique et individualiste, inéluctable, marquant la fin de « l'exception arabe », avec de nombreuses conséquences sur la stabilité et sur l'équilibre géopolitique régionaux et internationaux.

Adhésions cumulées (nombre d'États)



Organisations internationales, 1945-2010



Sources : Onu, www.un.org ; CPI, www.icc-cpi.int ; OMC, www.wto.org ; Otan, www.nato.int, OCDE, www.oecd.org.

Atelier de cartographie de Sciences Po - 2011

➔ **CONSÉQUENCES POUR LA DÉFENSE**

Vers une redéfinition de la puissance militaire

Période de transition vers un système multipolaire, les trente prochaines années devraient être caractérisées par une plus grande instabilité et par des recompositions de puissance se traduisant, dans le champ de la défense, par une série d'évolutions que la France, ses partenaires et alliés européens devront tous intégrer :

- 1 - le déclin relatif de la puissance américaine, susceptible de se traduire par un désengagement militaire de certaines régions. Bien que l'Europe soit considérée comme une région d'intérêt majeur par les États-Unis, ces derniers pourraient juger que la nature des périls ne justifie pas un engagement d'ampleur ;
- 2 - le risque d'un relatif déclasserement stratégique et technologique de l'Europe. Confrontée à la diminution continue des budgets militaires des États membres, au moment même où ceux-ci augmentent dans la plupart des autres régions du monde, l'Europe pourrait voir diminuer, en l'absence de développement d'une défense européenne, ses capacités d'intervention et perdre en autonomie, y compris dans le domaine industriel. Un tel déclasserement aurait également un impact sur l'Alliance atlantique, dont plus de deux tiers des membres sont européens ;
- 3 - alors que les interventions auront lieu de plus en plus dans un cadre multinational, notamment l'Onu, l'UE et l'Otan, l'interopérabilité des forces sera cruciale entre Européens, nécessaire avec les Américains et souhaitable avec d'autres partenaires. Du succès des opérations dépendra la crédibilité des institutions ;
- 4 - le développement de nouvelles relations et un accroissement de la coopération en matière de défense : les nouveaux acteurs géostratégiques (Chine, Inde, Brésil), dont la présence sur les théâtres extérieurs devrait s'affirmer, devront être pris en compte. Des nouveaux partenariats et coopérations en matière de défense devraient se nouer. La France et l'UE développeront leur soutien aux organisations régionales, dont les domaines d'action continueront à s'élargir à la sécurité, en Afrique, en Amérique latine ou en Asie. La France et ses partenaires chercheront à responsabiliser les acteurs régionaux ou locaux dans la gestion des crises en leur apportant aide et formation ;
- 5 - une incertitude demeure sur la réelle volonté d'engagement proactif des puissances émergentes dans la prévention ou la résolution des conflits. Une réduction du niveau d'engagement des puissances occidentales, sans que le relais soit pris par des puissances émergentes responsables, créerait un vide de pouvoir et de puissance laissant le champ libre aux acteurs internationaux – étatiques et non-étatiques – perturbateurs.

🔍 **FOCUS**

Otan : scénarios d'avenir

À travers la rénovation de son concept stratégique en 2010 et les processus de transformation qu'elle conduit en permanence, l'Otan entend continuer à s'adapter aux défis sécuritaires du XXI^e siècle et rester un pilier essentiel de la sécurité de ses membres et un contributeur majeur à la gestion des crises.

L'Otan va désormais élargir son champ de compétence pour faire face aux défis émergents de sécurité comme les cyberattaques, le terrorisme, la sécurité énergétique, etc. Se fondant sur l'expérience des opérations en Afghanistan, elle prévoit par ailleurs de se doter d'une certaine capacité permettant de contribuer à l'approche globale des crises en lien avec d'autres organisations à vocation civile et humanitaire. Dans le but de favoriser la sécurité et la stabilité de la zone euratlantique, l'Otan continuera dans un esprit de confiance mutuelle à développer son réseau de partenariats à travers le monde et de sécurité coopérative. Certains Alliés restent cependant vigilants face à une extension excessive de ses domaines d'action, hors de la sphère militaire, qui pourrait l'éloigner de son cœur de métier, conduire à une dispersion de ses moyens et lui faire perdre sa pertinence.

L'élargissement géographique de l'Alliance devrait vraisemblablement se poursuivre en Europe. Après être passée de 12 membres en 1949 à 28 en 2009, l'Otan pourrait intégrer, notamment, les pays des Balkans ne l'ayant pas encore rejointe, la Suède et, de manière plus hypothétique et lointaine, la Géorgie et l'Ukraine. Le renforcement du partenariat stratégique avec la Russie et plusieurs de ses voisins devrait se poursuivre à la faveur du réchauffement des relations avec les États-Unis, sous réserve que certaines méfiances ou réticences de part et d'autre soient finalement surmontées.

Alors que la raison d'être de l'Alliance demeure la défense collective de ses membres, une crise internationale majeure, voire une agression directe contre un Allié face à laquelle l'Otan démontrerait son efficacité, pourrait conforter sa crédibilité et resserrer les liens entre ses membres. Au contraire, l'incapacité de l'Otan à répondre à une crise à sa périphérie, voire à protéger efficacement l'un de ses membres, pourrait gravement porter atteinte à sa crédibilité.

Un défi majeur de l'Alliance dans les années à venir tiendra à sa capacité à réformer son fonctionnement pour rationaliser ses structures, maîtriser ses dépenses et améliorer son efficacité. Le mouvement de réforme engagé par le sommet de Lisbonne conditionnera durablement les investissements que l'Otan devra faire pour moderniser et pérenniser ses moyens. De plus, la réduction durable des budgets de la défense des pays européens devrait accentuer irrémédiablement le fossé capacitaire entre les États-Unis et l'Europe ayant à terme plusieurs conséquences :

- 1- une dépendance accrue de l'Europe face aux États-Unis, en particulier par préemption et captation des maigres contributions européennes au profit de l'industrie d'armement américaine (à travers la constitution de capacités communes, présentées comme moins chères mais déresponsabilisantes pour les Alliés) ;
- 2- une prise de distance des Américains par rapport l'Alliance, pour laquelle la nouvelle génération de dirigeants pourrait manifester un investissement moindre, soit en recourant à des coalitions *ad hoc* pour mener leurs opérations, soit en se désolidarisant des opérations de l'Otan vis-à-vis desquelles ils ne se sentent pas concernés.

FOCUS

L'Europe de la défense : un chantier permanent

À l'heure où les intérêts géostratégiques des États-Unis se déplacent vers le Pacifique et où la sécurité du continent européen se joue sur ses marches (orientales et méditerranéennes) et, bien souvent, dans des espaces où l'Otan n'est pas la mieux placée pour intervenir, l'Europe est confrontée à un choix stratégique, qui aura un impact déterminant pour sa position sur la scène internationale et pour sa capacité à assurer sa sécurité dans les trente prochaines années.

Si, depuis le sommet de Saint-Malo (1998), l'Europe a réussi à s'affirmer comme un acteur reconnu dans la gestion des crises (25 opérations civiles et militaires), l'Europe de la défense est aujourd'hui à la croisée des chemins.

L'avenir de la défense européenne dépendra essentiellement :

- de la volonté politique et de la capacité des États membres, dont les appréciations et positions en matière de politique étrangère et de défense sont souvent divergentes, à trouver des positions communes, à les porter sur la scène internationale et à les mettre en œuvre;
- de la capacité de l'UE à mieux articuler ses politiques de « sécurité intérieure », de « voisinage », « extérieure » et de « sécurité et de défense commune » et à en garantir la cohérence. Il s'agira notamment de tirer pleinement profit des innovations institutionnelles et instruments offerts par le traité de Lisbonne pour permettre à l'UE de développer des mécanismes de réponse aux crises extérieures ou sur le territoire européen réactifs et, dans la mesure du possible, intégrés, combinant outils militaires, de gestion civile des crises et de coopération judiciaire, mécanismes de protection civile, armes économiques (régime de sanction notamment), aides au développement et aide humanitaire;

- de la capacité des États membres à relever le défi capacitaire, en recherchant des solutions communes, flexibles et réactives de partage et de mutualisation des capacités, des synergies entre les forces armées, des économies d'échelle et des gains de productivité, en favorisant des investissements communs en matière de R&T et de R&D qui permettront de renforcer l'efficacité opérationnelle et d'accroître le caractère réellement projetable des outils de défense européens.



Le général Kandji et le général Ganascia se saluent

J.F. D'ARCANGUES/EUFOR TOHAD-RCA